Date de dépôt : 2 octobre 2019

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2018

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport expose l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), du 1er janvier au 31 décembre 2018. Il fait également référence aux activités de Cautionnement romand, société coopérative dont l'antenne genevoise est assurée par la FAE.

Rappel historique de la FAE

C'est le 1er décembre 2005 que le Grand Conseil a voté la loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE), acte fondateur qui a permis à la fondation de démarrer son activité au 1er juillet 2006.

Cette création avait pour but de regrouper les multiples systèmes d'aide aux entreprises dispensés par la Fondation Start-PME pour les sociétés en démarrage, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) et l'Etat par le biais de la LAPMI (loi instituant une aide financière aux petites et moyennes entreprises).

De plus, depuis le 18 juillet 2007, la FAE est devenue l'antenne cantonale de Cautionnement romand, permettant ainsi de pouvoir bénéficier de la couverture par la Confédération des risques de cautionnement à concurrence de 65%, conformément à la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

ATAR ROTO PRESSE – 150 ex. – 10.19

Fonctionnement de la FAE

Les domaines d'activité en matière d'aide de la FAE sont :

– cautionnement de crédits et leasings commerciaux;
– prise de participations minoritaires;
– financement de mandats de coaching, d'expertise ou d'audit;
– avance de trésorerie,
– contribution aux risques de change (jusqu'à mars 2018).

Afin de pouvoir assurer ses missions, la FAE dispose :

– d'un capital de dotation de 30 millions de francs versé par l'Etat et destiné à la prise de participations;
– d'une enveloppe de 10 millions de francs pour le financement des avances de liquidités et les prêts;
– d'une indemnité monétaire annuelle pour couvrir ses frais de fonctionnement, les frais liés aux mandats de coaching, d'expertise et d'audit, ainsi que la constitution des provisions liées aux cautionnements;
– d'une garantie de l'Etat à hauteur de 95 millions de francs maximum pour couvrir les cautionnements;
– d'une mise à disposition par l'Etat du système de cash pooling pour la gestion quotidienne de ses liquidités.

Un contrat de prestations a été signé entre la FAE et l'Etat de Genève pour la période 2016-2019 comportant les objectifs qui lui ont été assignés.

Activités déployées au cours de l'année 2018

Pour l'année 2018, la FAE a réalisé 576 rencontres préliminaires de prospects et 299 demandes ont été traitées par les gestionnaires, dont 165 ont fait l'objet d'une analyse détaillée et 94 ont été soumises au Conseil de fondation en vue de l'octroi d'une prestation.

Le Conseil de fondation a accepté 79 dossiers représentant un soutien à 1'076 emplois et un engagement financier de 16,2 millions de francs qui se répartit de la manière suivante :

– crédits cautionnés (13,9 millions de francs);
– avances de liquidités (1,5 million de francs);
– prises de participations (0,8 million de francs);
– mandats (audit/coaching) (0,1 million de francs).

Pour les 1'076 emplois soutenus, la répartition concerne principalement les secteurs suivants :

– Industrie (24%);
– Restauration (23%);
– Construction (14%);
– Information et communication (10%);
– Commerce (8%).

Pour l'année 2018, la FAE a enregistré 6 pertes pour un montant total de 1'580'595,42 francs principalement lié à une participation. Le taux global de pertes incluant le risque sur participation est de 6,27% brut et correspond à 5,36% net après récupération ultérieure sur certaines pertes. Hors activité capital-risque, le taux est de 5,21% brut et 3,51% net.

Au 31 décembre 2018 les engagements de la FAE portaient sur un montant de 41,3 millions de francs soit :

– part de cautionnement supportée par la FAE dans le cadre du Cautionnement romand (sachant que le solde, soit 65%, est réassuré par la Confédération) (9'031'621 francs);
– cautionnements FAE (16'550'776 francs);
– participations (13'170'998 francs);
– avances de liquidités (1'970'000 francs);
– contribution aux risques de change (476'400 francs) ;
– mandats (121'160 francs).

Sur le plan sectoriel, 30% concerne l'industrie, 19% la restauration, 13% la medtech, 11% la construction et 10% le commerce.

L'année 2018 fut chargée avec un nombre élevé de sollicitations qui ont abouti à 94 demandes formellement présentées au Conseil de fondation pour décision et 79 dossiers, correspondant à 83 prestations, acceptés. Ce niveau d'activité constitue un nouveau record pour la FAE, largement supérieur aux derniers exercices, avec près de 20 dossiers supplémentaires par rapport à la moyenne des 5 années précédentes.

En termes de montant, les 16,2 millions de francs globalement accordés se situent légèrement en deçà de la moyenne depuis le démarrage de l'activité de la fondation. Ce résultat doit cependant être pondéré, car 4,6 millions de francs de financements complémentaires ont été octroyés directement par les établissements bancaires, sans garantie mais conditionnés à une intervention conjointe de la FAE. C'est donc un montant de 20,8 millions de francs qui a

été injecté au bénéfice de l'économie genevoise, grâce à la FAE. Pour rappel, cette approche des co-financements est désormais pratiquée couramment pour les opérations importantes, malgré une complexité accrue dans le traitement, car ceux-ci permettent d'accentuer l'impact des interventions de la FAE, avec un effet réduit en termes budgétaires. Même au niveau monétaire, 2018 se situe donc dans la fourchette haute et démontre le besoin conséquent des entreprises genevoises.

Les caractéristiques de l'activité restent en revanche sensiblement identiques aux années précédentes, avec un niveau conséquent de sollicitations pour des petites sommes, majoritairement pour de petites structures, et un nombre toujours élevé de dossiers complexes, souvent pour des financements importants. Les interventions se sont ainsi échelonnées entre 20'000 francs, le montant le plus petit jamais mis en œuvre, et 1,5 million de francs pour une opération de financement totalisant 3 millions de francs. Cet écart est significatif de la volonté généraliste de la FAE de s'adresser majoritairement aux PME genevoises, mais potentiellement à toute entreprise genevoise, pour autant qu'elle salarie du personnel dans le canton. Il est intéressant de relever que, malgré une croyance persistante, la FAE n'est pas uniquement destinée aux petits projets. Plusieurs PME de 100 collaborateurs et réalisant plus de 30 millions de francs de chiffres d'affaires ont été soutenues en 2018. Si ce type d'intervention reste minoritaire en termes de volume pour la FAE, son impact pour l'économie et pour l'emploi n'est pas négligeable.

Il est également à relever que le cautionnement constitue toujours la part prépondérante des prestations accordées, soit plus de 85% des soutiens attribués, dont 68% l'ont été par le biais de Cautionnement romand (avec la réassurance de la Confédération à hauteur de 65%).

La demande pour les avances de liquidités est également restée forte, traduisant les délais d'encaissement allongés que rencontrent les sociétés. 3,7 millions de francs de factures ont été avancés en 2018, permettant aux PME soutenues de bénéficier rapidement de liquidités. Globalement, depuis 2013, près de 18 millions de francs ont été alloués à des entreprises par le seul biais des avances de liquidités.

Situation financière

Au 31 décembre 2018, le bilan de la FAE présente un total de 43'456'028,20 francs composés :

– à l'actif, par des actifs circulants de 43'054'924,64 francs et des actifs immobilisés de 401'103,56 francs;

– au passif, par des capitaux étrangers à hauteur de 23'132'901,82 francs et des capitaux propres à hauteur de 20'323'126,38 francs.

Les charges de fonctionnement se sont élevées en 2018 à 1'668'249,53 francs, en augmentation de 43'125,94 francs (+ 2,65%) par rapport à 2017, alors que les revenus de fonctionnement se sont élevés en 2018 à 177'385,12 francs, stables par rapport à l'année 2017 (173'306,23 francs).

Le coût net de la structure FAE s'est élevé à 1'490'864,41 francs en 2018, soit une augmentation de 39'047,05 francs (+ 2,68%) par rapport à 2017. Ce coût est pris en charge par l'indemnité de fonctionnement accordée par l'Etat de Genève.

Charges de fonctionnement

Dans le détail, les principales charges sont les suivantes :

Charges de personnel

Les salaires et charges sociales passent de 1'150'141,40 francs en 2017 à 1'075'169,90 francs en 2018, soit une diminution de 74'971,50 (- 6,52%).

L'effectif de la fondation s'est élevé en moyenne annuel à 8,1 employés à plein temps en 2018 contre 8,6 en 2017.

Les autres charges de personnel pour les frais relatifs à la formation, la recherche de personnel et l'indemnité de frais forfaitaires se sont élevées à 48'133,90 francs contre 20'270,40 francs en 2017. L'augmentation est liée notamment aux frais de recrutement de deux gestionnaires au cours de l'année 2018.

Frais relatifs aux locaux

Les frais relatifs aux locaux pour l'année 2018 s'élèvent à 241'456,84 francs contre 194'050,59 francs en 2017, soit une augmentation de 47'406,25 francs (+ 24,43%) due aux travaux liés à la nouvelle infrastructure informatique de la fondation.

Frais relatifs au déploiement des activités

Ces frais concernent les frais de port, téléphone et Internet, ainsi que les cotisations et abonnements, les frais refacturés, la promotion (marketing et publicité), les frais liés au contentieux, les honoraires juridiques, les honoraires de l'organe de révision, les frais de déplacement et de représentation, les amortissements, les frais bancaires et le coût du cautionnement facturé par l'Etat de Genève au taux de 0,125% sur l'écart entre le montant total des engagements et le montant total des provisions sur les cautionnements.

Pour l'année 2018, ces frais se sont élevés à 168'068,44 francs contre 116'427,60 francs en 2017, soit une augmentation de 51'640,84 francs (+ 44,35%) due aux frais liés à la promotion en lien avec la stratégie marketing de la fondation.

Coûts de fonctionnement du Conseil

Les coûts de fonctionnement du Conseil de fondation de la FAE se sont élevés à 135'420,45 francs en 2018, en baisse de 8'813,15 francs (- 6,11%) par rapport à l'année 2017 (144'233,60 francs).

Revenus de fonctionnement

Ces revenus concernent principalement les rétrocessions de Cautionnement romand pour les frais d'étude et les taxes d'inscription relatives aux dossiers.

Ils se sont élevés en 2018 à 177'385,12 francs contre 173'306,23 francs en 2017.

Conclusion

La conjoncture économique s'est à nouveau détériorée ces derniers mois en lien avec le ralentissement du commerce mondial et du climat d'incertitude régnant notamment en Europe, provoquant un renchérissement notable du franc suisse. Cette situation ne manquera pas d'impacter négativement les résultats des PME genevoises et donc de prétériter leurs capacités à s'endetter auprès des acteurs bancaires traditionnels. Pourtant, c'est dans de tels moments que les entreprises doivent disposer de moyens financiers pour investir dans des plans de relance. A défaut, c'est leur existence qui risque d'être rapidement remise en cause avec tout l'impact négatif que cela provoquera en termes d'emplois.

Il semble ainsi fort probable que le besoin des entreprises pour les prestations de la FAE reste important ces prochains mois. En effet, de nombreuses PME, la plupart jeunes, fragiles ou simplement de petite taille, ne répondent souvent pas aux normes bancaires usuelles et donc rencontrent des difficultés à trouver les financements nécessaires à leur développement. Ces entreprises représentent pourtant des acteurs qui font la richesse de notre économie. Par son soutien, la FAE contribue non seulement à leur essor, mais permet également la préservation, si ce n'est pas la création de postes de travail et de savoir-faire, ainsi qu'une nécessaire diversité du tissu économique.

Avec une équipe et un Conseil de fondation renouvelé, la FAE sera à même de répondre à ce besoin et ainsi remplir la mission qui est la sienne. Il

s'agira également de poursuivre les efforts pour mieux faire connaître les possibilités proposées par la Fondation et poursuivre la collaboration avec l'ensemble des acteurs du financement (banques, institut de leasing, etc.) actifs dans le canton, afin d'élargir encore les possibilités d'intervention.

Enfin, l'effort particulier sur le suivi des soutiens en cours sera maintenu, ceci afin d'identifier et limiter les risques de pertes, mais surtout de pouvoir réagir rapidement pour trouver avec les entreprises concernées des solutions pour rétablir les situations potentiellement délicates.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI	Antonio HODGERS

Annexes :

1) *Rapport d'activité 2018 de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)*
2) *Rapport de l'organe de révision concernant l'exercice 2018 de la FAE*
3) *Rapport de la commission d'évaluation du contrat de prestations pour l'année 2018*
4) *Rapport d'activité 2018 de Cautionnement romand*

ANNEXE 1

fae
facilitateur de financement

RAPPORT ANNUEL 2018

LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS DE LA FAE

financer
sa création

financer
sa trésorerie

financer
sa croissance
et l'innovation

financer
sa transmission

Les quatre prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

1. **Cautionnement**
   Le cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement jusqu'à CHF 4 Mios maximum.

2. **Avance de liquidités**
   Cession de factures jusqu'à un montant max. d'avance de CHF 250'000.– par entreprise (contre cession de factures, envers des sociétés suisses solvables, de CHF 312'500.–, soit un taux d'avance de 80 %).

3. **Prise de participation**
   Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée.

4. **Financement des mandats**
   Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

Découvrir les étapes d'une demande de financement

Prise d'informations téléphonique

en contactant le 022 827 42 84

↓

Analyse du dossier par un gestionnaire financement PME

À condition que les critères d'acceptation soient respectés

Paiement de la taxe d'inscription de **CHF 300.–**

↓

Présentation du dossier au Conseil de fondation

Prise de décision
de l'octroi de la prestation

↓

Constitution des éléments du contrat (bancaires, notariaux, exigences, etc.)

Chaque dossier étant unique, les exigences peuvent différer d'un dossier à l'autre

↓

Déblocage des fonds

À réception du dossier finalisé

SOMMAIRE

4 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

6 BASE LÉGALE

7 CONSEIL DE FONDATION – DIRECTION ET ÉQUIPE

8 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

10 PAROLES D'ENTREPRENEURS

12 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

13 ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS

16 SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2018

17 ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2018

20 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

22 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

24 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

Chères lectrices, Chers lecteurs,

La Fondation d'aide aux entreprises est très heureuse de vous présenter son rapport annuel 2018.

Celui-ci résume en quelques chiffres, l'intense travail fourni tout au long de l'année par notre Direction et nos collaboratrices et collaborateurs, qui analysent de manière approfondie les nombreuses demandes formulées par les PME genevoises, les commerçants locaux ou les entrepreneurs individuels et préparent les dossiers soumis à l'appréciation du Conseil de fondation qui statue sur l'octroi ou non des aides de la fondation.

> La FAE analyse de manière approfondie les nombreuses demandes formulées par les PME genevoises, les commerçants locaux ou les entrepreneurs individuels.

Car c'est bien le Conseil de fondation qui se prononce in fine sur chaque aide octroyée. Celui-ci est composé de 9 membres aux expériences professionnelles très riches et variées, issus des milieux économiques, mais aussi des associations patronales et syndicales. Un représentant du Conseil d'État y siège également afin d'assurer une information fluide avec le département en charge de la FAE, sans toutefois participer aux décisions portant sur l'octroi des aides.

Si la loi fixe le cadre général d'intervention de la FAE, le Conseil de fondation, en collaboration étroite avec la Direction, élabore au fil des ans et des expériences acquises, des règles plus précises afin de mieux définir les critères d'intervention, tout en respectant naturellement les principes impératifs figurant dans la loi. Ces conditions restent cependant sujettes à interprétation, notamment, à titre d'illustration, la subsidiarité de l'aide et la non-distorsion de concurrence.

Le premier critère veut que toutes les autres possibilités de financement aient été épuisées avant que l'aide de la FAE ne soit sollicitée. Dans la pratique, ce principe se heurte souvent à des situations au cas par cas qui posent problème, comme par exemple lorsque des associés souhaitent rester au même niveau dans l'entreprise, mais que seul l'un d'entre eux aurait les moyens de financer l'entreprise ou encore, lorsque le régime matrimonial d'un demandeur n'implique pas son/sa partenaire pourtant fortuné(e).

De la même manière, la seconde condition n'est pas toujours simple à appliquer. Prenons le cas de la restauration et du commerce de proximité. Le fait d'accorder une aide à un restaurant ou à un commerce de proximité peut certainement engendrer une distorsion de concurrence potentielle vis-à-vis des entreprises avoisinantes. Mais, dans le même temps, la disparition de commerces de proximité ou de restaurants appauvrit la vie d'un quartier et indirectement porte aussi atteinte à la bonne marche des affaires de l'ensemble des acteurs économiques du quartier.

Comme vous pouvez le constater, la mission confiée à la FAE n'est pas simple. Dans ce contexte, l'action des équipes de la FAE, de sa Direction et de son Conseil a toujours été dictée par un souci d'équité, d'objectivité et de pragmatisme afin de mettre en œuvre concrètement la volonté politique affirmée de maintenir et de créer des emplois en facilitant le financement aux entreprises.

> L'action des équipes de la FAE a toujours été dictée par un souci d'équité, d'objectivité et de pragmatisme afin de mettre en œuvre concrètement la volonté politique affirmée de maintenir et de créer des emplois.

Cette mission est d'autant plus difficile lorsque cette volonté politique s'exprime parfois dans la contradiction. La FAE devrait en effet aider le plus de PME, commerçants ou artisans possible et surtout ne pas être aussi stricte que les banques. Mais dans le même temps, la FAE ne devrait pas accuser trop de pertes sur les prêts accordés, à charge du contribuable.

Afin de conjuguer au mieux ces deux objectifs, le législateur attribue chaque année une subvention à la FAE devant lui permettre non seulement de couvrir ses charges de fonctionnement, mais aussi de constituer des provisions suffisantes pour couvrir les risques de pertes sur les prêts accordés.

Or depuis plusieurs années, cette subvention a progressivement été diminuée, au point qu'aujourd'hui la capacité de soutien de la FAE pour répondre aux demandes de financement est réduite, faute de ne plus pouvoir constituer à charge de l'exercice, des provisions suffisantes sur les nouveaux crédits.

Ce contexte difficile, comme déjà évoqué en préambule du rapport d'activité de l'année passée, mérite toute l'attention du législateur et la compréhension de tout lecteur avisé. Il permet aussi de mieux apprécier encore, au vu des résultats commentés dans le présent rapport, la qualité du travail accompli par les équipes de la FAE, sa Direction et son Conseil de fondation.

C'est ici l'occasion d'adresser mes remerciements aux membres du Conseil de fondation et en particulier à celles et ceux qui l'ont quitté au terme de la dernière législature et qui ont contribué durant de nombreuses années, avec efficacité, impartialité et professionnalisme, au succès de la FAE. Je veux nommer Mme Emanuela Dose Sarfatis, représentante du Conseil d'État, Mme Sandra Golay, M. Gilles Desplanches, M. Mauro Lorenzi, M. Erwin Meyer et M. Jacques Robert.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux membres que sont M. Jacques Folly, représentant du Conseil d'État, Mme Fabienne Knapp, Mme Maria Schaffter, M. Alexis Patino et M. Pascal Rivollet.

Au nom de tous les membres du Conseil de fondation, j'adresse enfin mes remerciements aux responsables politiques qui maintiennent leur confiance en la Fondation d'aide aux entreprises, à Cautionnement romand qui intervient à nos côtés dans bon nombre de dossiers, à la Direction, aux collaboratrices et collaborateurs de la fondation qui consacrent leur énergie à aider les entreprises et vous souhaite une bonne lecture de notre rapport.

PHILIPPE LATHION
PRÉSIDENT

BASE LÉGALE

La **Fondation d'aide aux entreprises** (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'**apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.**

Mise en œuvre en 2006 par l'État de Genève pour **remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises,** la fondation vise à **soutenir les PME** afin de **favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée** et ainsi **contribuer à la création et à la préservation des emplois** dans le canton.

La FAE a été constituée par les lois :

- **Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- **Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE)** votées par le Grand Conseil genevois le 1er décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées les 15 mai 2009 et 4 décembre 2015.

La FAE est au bénéfice d'un **contrat de prestations avec l'État de Genève** pour la période 2016-2019.

La FAE intervient également en tant qu'**antenne cantonale de Cautionnement romand,** pour le système de cautionnement fédéral et est ainsi habilitée à proposer sa prestation aux entreprises genevoises.

Depuis 2007, la Confédération reconnaît la FAE **en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative,** donnant ainsi accès au système de cautionnement fédéral, régi par la **Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises,** adoptée en date du 6 octobre 2006.

À ce titre, l'État de Genève n'assume que la part de risques de 35% non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CONDITIONS D'INTERVENTION

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- **a** L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois ;
- **b** Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- **c** Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal ;
- **d** Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
- **e** Elle n'est pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, du 17 juin 2005 ;
- **f** Son activité respecte les principes du développement durable.

CAUTIONNEMENT ROMAND

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT

M. Philippe Lathion
Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Berney SA

VICE-PRÉSIDENT

M. Laurent Terlinchamp
Président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG) (*)

M. Gilles Desplanches
Gilles Desplanches SA, gestion sous forme de franchise, de commerce de détail dans le domaine de la boulangerie et de l'alimentaire (*) *(jusqu'à 03.2018)*

MEMBRES

Me Caroline Ferrero Menut
Avocate au barreau de Genève

Mme Sandra Golay
Expert-comptable, Genève (**) *(jusqu'à 11.2018)*

M. Olivier Grometto
Représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*)

Mme Fabienne Knapp
Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Mauro Lorenzi
Expert en technologies industrielles, Genève *(jusqu'à 03.2018)*

M. Erwin Meyer
Directeur général de banque retraité, Genève *(jusqu'à 11.2018)*

M. Alexis Patino
Représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (UNIA-GE)

M. Cédric Ricou
Entrepreneur, Genève (**)

M. Pascal Rivollet
Expert-fiduciaire diplômé, Genève

M. Jacques Robert
Représentant de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) *(jusqu'à 11.2018)*

Mme Maria Schaffter
Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme Emanuela Dose Sarfatis
Département de la sécurité et de l'économie (DSE) (*) *(jusqu'à 11.2018)*

M. Jacques Folly
Département du développement économique (DDE) – DG DERI (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand
(**) membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTION ET ÉQUIPE

DIRECTION

M. Patrick Schefer

COLLABORATEURS

Mme Marie Birraux-Verdonnet
Assistante gestionnaire financement PME

M. Daniel Borges
Gestionnaire financement PME *(jusqu'à 12.2018)*

Mme Sandra Grometto
Assistante administrative financements

M. Emmanuel Kernel
Gestionnaire financement PME

M. Sébastien Murset
Gestionnaire financement PME

Mme Alice Nicolosi
Comptable

M. Nicolas Rocherieux
Gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier
Assistante direction

Mme Emilie Somrani
Assistante administrative et communication

M. Mehdi Visentini
Gestionnaire financement PME *(jusqu'à 03.2018)*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

Depuis sa création en 2006, la FAE œuvre pour faciliter l'accès au financement pour les entreprises genevoises. Plus de 631 sociétés ont ainsi été soutenues depuis l'origine, avec un impact non négligeable sur l'emploi dans le canton. C'est en effet **près de 9'160 postes de travail qui ont été impactés par les interventions de la FAE en 12 ans, grâce à l'octroi d'un montant cumulé de CHF 205 mios,** principalement sous forme de cautionnement, une garantie, permettant l'obtention de financements auprès des établissements bancaires.

2018 fut chargée avec un nombre élevé de sollicitations qui ont abouti à **94 demandes formellement présentées au Conseil de fondation** pour décision. Ce niveau d'activité constitue un nouveau record pour la FAE, largement supérieur aux derniers exercices, avec plus de 20 dossiers supplémentaires à la moyenne des 5 années précédentes.

79 demandes totalisant 83 prestations ont été acceptées pour une somme globale de CHF 16.2 mios, légèrement en deçà de la moyenne depuis le démarrage des activités de la fondation. Ce résultat doit cependant être pondéré, car CHF 4.6 mios de financements complémentaires ont été accordés directement par les établissements bancaires, sans garantie mais conditionnés à une intervention conjointe de la FAE. C'est donc un montant de **CHF 20.8 mios qui a été injecté au bénéfice de l'économie genevoise et du maintien des postes de travail.** Pour rappel, cette approche des co-financements est désormais pratiquée couramment pour les opérations importantes, malgré une complexité accrue dans le traitement, car ils permettent d'accentuer l'impact des interventions de la FAE, avec un effet réduit en terme budgétaire. Même au niveau monétaire, 2018 se situe dans la fourchette haute et démontre le besoin conséquent des entreprises genevoises.

Il est également à relever que le cautionnement constitue cette année encore la part prépondérante des prestations accordées, soit plus de 85% des soutiens attribués en 2018, dont 68% l'ont été par le biais de Cautionnement romand. La demande pour les avances de liquidités reste également forte, traduisant les délais d'encaissement allongés que rencontrent les sociétés. CHF 3.7 mios de factures ont été avancées en 2018, permettant aux PME soutenues de bénéficier rapidement de liquidités. Globalement, **depuis 2013, près de CHF 18 mios ont été alloués à des entreprises par le seul biais des avances de liquidités.**

Les caractéristiques de l'activité restent sensiblement identiques aux années précédentes, un niveau conséquent de sollicitations pour des petites sommes, majoritairement à de petites structures et un nombre toujours élevé de dossiers complexes souvent pour des financements importants. Les interventions se sont ainsi échelonnées entre CHF 20'000.–, le montant le plus petit jamais mis en œuvre et CHF 1.5 mio pour une opération de financement totalisant CHF 3 mios. Cet écart est significatif de la volonté généraliste de la FAE de s'adresser potentiellement à toute entreprise

genevoise pour autant qu'elle salarie du personnel dans le canton. Il est intéressant de relever que, malgré une croyance persistante, **la FAE n'est pas uniquement destinée aux petits projets. Plusieurs PME de 100 collaborateurs et réalisant plus de CHF 30 mios de chiffres d'affaires ont été soutenues en 2018.** Si ce type d'intervention reste minoritaire en termes de volume pour la FAE, son impact pour l'économie et pour l'emploi n'est pas négligeable.

Au 31.12.2018, les engagements de la FAE, c'est-à-dire les soutiens en cours (dont la durée moyenne est environ de 5 ans) concernent 204 entreprises pour un montant total de CHF 57.9 mios, en croissance constante. À titre de comparaison, l'en-cours s'élevait seulement à CHF 30 mios en faveur de 128 sociétés à fin 2011. En termes de secteurs d'activités, de manière relativement stable depuis plusieurs années, **66 % des sommes engagées concerne l'industrie (43 %), l'informatique et communication (12 %) et la construction (11 %).**

Enfin, l'année a également été marquée par la poursuite des mutations au sein de la fondation avec notamment un renouvellement des membres du Conseil de fondation et l'arrivée de 5 nouveaux membres. Ces changements permettront, j'en suis certain, de poursuivre l'action qui est la nôtre et d'apporter les solutions de financement nécessaires au développement des PME genevoises et des emplois dans le canton.

PATRICK SCHEFER
DIRECTEUR

CHIFFRES CLÉS 2018

1'076
EMPLOIS SOUTENUS

2017	2016
749	839

79
DEMANDES ACCEPTÉES

2017	2016
67	69

CHF
16.2
MILLIONS ACCORDÉS

2017	2016
CHF 18.7 mios	CHF 18.3 mios

CHF
205'033.–
ACCEPTÉS PAR ENTREPRISE EN MOYENNE

2017	2016
278'637.–	265'333.–

PAROLES D'ENTRE-PRENEURS

Canonica SA

Fondée à Genève en 1948 par André Canonica, l'entreprise éponyme est la société historique du groupe SWISSCANONICA.

Présente essentiellement en Suisse, à Dubaï et aux États-Unis, l'entreprise familiale est active dans le domaine de la restauration aéroportuaire, mais aussi dans le commerce de détail, la fabrication de chocolats artisanaux, la gestion d'hôtel, et la blanchisserie pour les compagnies aériennes. Depuis ses débuts en 1948, le Groupe SWISSCANONICA offre une gamme de produits de haute qualité suisse à ses clients. Il fournit un service intelligent et adapté à ses activités. Tous les projets sont développés autour de concepts modernes et innovants qui répondent à des besoins différents.

Le marché du chocolat artisanal étant extrêmement compétitif en Suisse, le groupe SWISSCANONICA s'est alors tourné vers l'exportation et la fabrication de son propre chocolat, le « Bean to Bar ». Pour ce faire, l'entreprise a dû augmenter drastiquement sa capacité de production et acquérir de nouveaux équipements afin de gérer toute la chaîne de production entre la fève de cacao et la tablette de chocolat. Grâce au précieux soutien de la FAE, le groupe a pu acquérir de nouveaux contrats très prometteurs et continuer de représenter le savoir-faire et l'excellence de la Suisse, tant localement qu'à l'étranger.

Le groupe SWISSCANONICA tient sincèrement à remercier la FAE pour sa disponibilité, son professionnalisme et sa confiance.

SWISSCANONICA
Quality hospitality house since 1948

Imprimeur d'émotions SA

Passionnée des Arts Graphiques depuis son plus jeune âge, Sandrine de Kermel s'est lancée dans l'aventure de l'entrepreneuriat à l'âge de 21 ans. Pendant 17 ans, elle s'est consacrée au développement de son activité d'agence de communication avant de se lancer, en 2017, dans l'imprimerie avec le rachat de l'Imprimerie de Champel SA (46 ans d'activité) et de l'imprimerie Alpha-Offset Sàrl (35 ans d'activité). La fusion des 2 imprimeries, alors en grande difficulté financière, a donné naissance à Imprimeur d'émotions SA.

Après 18 mois de travail acharné, consacré au redressement des sociétés, Sandrine de Kermel prend contact avec la FAE afin de la soutenir dans le rachat de l'Imprimerie de Versoix SA tenue alors par Monsieur Pierre Schenker et active depuis 1947. Grâce à la FAE, Imprimeur d'émotions a non seulement pu investir dans de nouvelles machines d'impression et de finition de pointe mais a pu également créer 3 nouveaux emplois.

Imprimeur d'émotions est maintenant en mesure de proposer une vaste palette de services allant de la conception et communication – grâce à son studio graphique « Créateur d'émotions » – à l'impression offset et numérique, tout en mettant en avant les travaux d'ennoblissement comme la dorure à chaud, le gaufrage ou encore le thermorelief.

imprimeur d'émotions
GENEVE · VERSOIX

Magic Tomato Sàrl

Magic Tomato.ch permet de faire ses courses hebdomadaires auprès des artisans locaux indépendants. Notre marché en ligne propose des produits frais préparés « minute » lesquels sont livrés le jour même. Vous y retrouvez notamment la Boucherie du Palais, la Boulangerie de Foyer Handicap, la Ferme Inserres (Croix-Rouge) ou la Fromagerie Bruand.

Nous permettons de faire ses courses hors de la grande distribution à travers un modèle de distribution responsable, ce qui a un impact positif sur toute la chaîne d'approvisionnement. À long terme, le cumul de ces actes aide substantiellement les artisans et pérennise leurs activités. Ainsi, c'est naturellement que nous nous sommes dirigés auprès de la FAE pour financer notre croissance.

Sycoon SA

AY. Bistró Mexicano est un restaurant de cuisine mexicaine moderne et un cocktail bar. Situé dans le quartier vivant de Plainpalais à Genève, nous proposons un voyage à la découverte du Mexique du 21e siècle: des plats traditionnels revisités et des cocktails inventifs à base de Mezcal et Tequila.

Le cautionnement de la FAE a permis de compléter le budget d'investissement via un prêt bancaire, sans lequel le restaurant n'aurait pu ouvrir ses portes en décembre 2018. Dès les premiers contacts, nous avons été reçus avec beaucoup de professionnalisme et nous ne pouvons que recommander aux entrepreneurs genevois une collaboration avec la FAE.

Aim Services SA

AiM Services SA est une société de services informatiques fondée en décembre 2004 et ayant son siège social à Genève, une succursale à Lausanne et une autre à Sion ainsi qu'une filiale à Barcelone.

Faisant partie des 10 plus importantes sociétés de services informatiques en Suisse romande, AiM déploie son offre de services autour de 5 axes stratégiques, à savoir data intelligence, business solutions, managed services, technology solutions et business consulting. Également éditeur de logiciels, nous développons et commercialisons la suite Tell Softwares, des logiciels de Conception Assistée par Ordinateur répondant à des besoins métiers spécifiques, parmi lesquels Tell Watch, un logiciel dédié à l'industrie horlogère et qui offre des fonctionnalités avancées spécifiques à la conception et à l'analyse fonctionnelle des mécanismes horlogers. AiM Services a eu l'opportunité de pouvoir compter à plusieurs reprises sur l'aide de la FAE.

En effet, en 2011 alors que les premières vagues de consolidation commencent à avoir lieu en Suisse romande dans le secteur des technologies de l'information, nous avons fait nous aussi notre première acquisition et la FAE était déjà là comme caution afin de nous permettre de réaliser cette belle opération.

En décembre 2015, j'ai racheté les actions de mes associés et c'est grâce au support de la FAE que j'ai eu la possibilité de reprendre la totalité du capital-actions de la société que j'avais co-créée 11 ans plus tôt, pour en assurer la pérennité.

Mi-2018, alors que le remboursement n'est pas encore complétement achevé, nous avons eu l'opportunité de reprendre à Genève, une société de services informatiques qui traversait de grosses difficultés financières et de sauver une vingtaine de places de travail. Malgré la difficulté liée à la situation économique de cette entreprise et à la période estivale, la FAE nous a rapidement proposé des solutions.

Je suis très fier, en tant qu'entrepreneur, de pouvoir compter sur un tel soutien. Merci à tous les collaborateurs de la FAE d'avoir cru en nous et d'avoir défendu nos intérêts d'une si belle manière.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ FAE 2016 / 2017 / 2018

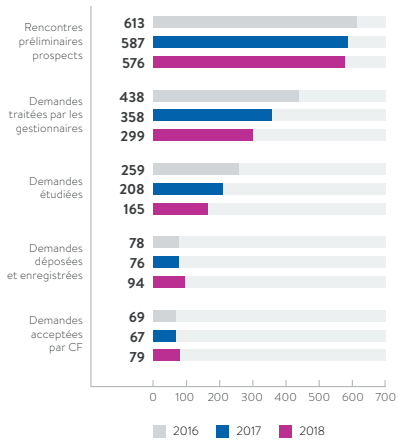

Le nombre de prospects ayant contacté la FAE reste relativement stable, soit 576 contacts enregistrés au cours de l'année 2018.
Une meilleure orientation et une analyse plus précise des conditions d'octroi lors du premier échange, ont permis de concentrer davantage de ressources sur les entreprises les plus porteuses. Cette démarche a permis d'augmenter le nombre de demandes présentées au Conseil de fondation (94, soit une hausse de 24%). 57% des dossiers étudiés ont fait l'objet d'une présentation au Conseil de fondation contre une moyenne de 33% au cours des deux dernières années. L'écart entre les demandes étudiées mais non présentées s'explique majoritairement par une capacité de remboursement non démontrée, l'obtention d'un financement alternatif ou l'abandon du projet par l'entrepreneur.

PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE

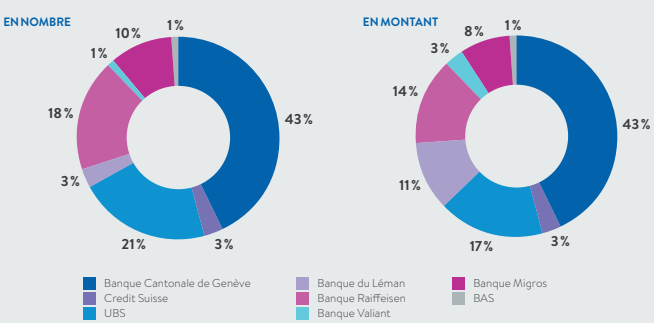

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2018

ENGAGEMENTS ACCORDÉS FAE ET CR

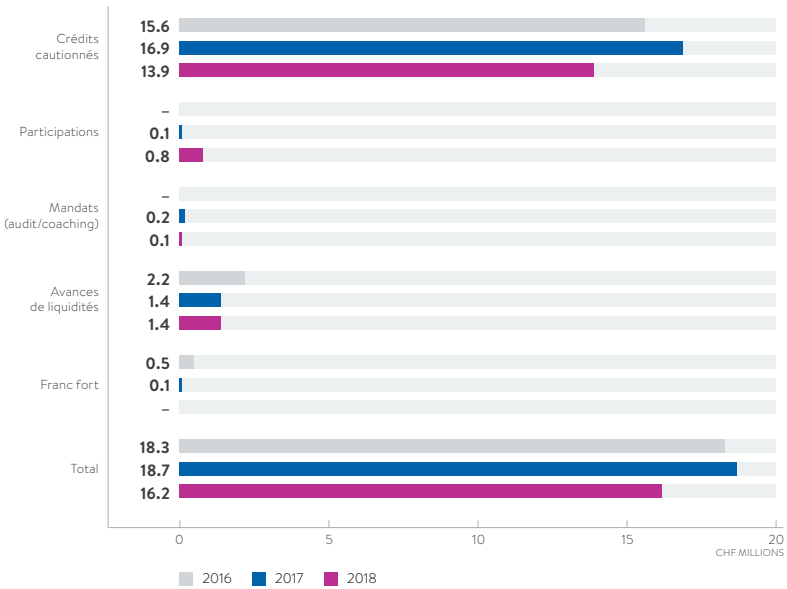

Cette année est marquée par une baisse de 13 % du montant accordé, soit CHF 16.2 Mios, notamment dans le cautionnement de crédit. Cette diminution se justifie par la réalisation de 14 % de prestations en plus mais avec une moyenne d'aide par entreprise de CHF 205'000.– contre CHF 279'000.– en 2017.

En outre, ce sont 65 cautionnements qui ont été accordés contre 56 en 2017, 3 prises de participation réalisées contre 1 en 2017. 9 avances de liquidités ont été octroyées, contre 7 en 2017, afin de faciliter les problèmes de trésorerie des entreprises principalement issues des secteurs de la construction et de l'information et la communication. L'intervention de la FAE dans les mandats reste relativement stable et favorise la restructuration et / ou l'accompagnement des PME dans la mise en œuvre de mesures permettant un retour à la rentabilité. Pour rappel, la prestation « franc fort » a pris fin en début d'année 2018.

L'activité de la FAE a ainsi permis d'injecter près de CHF 20.8 Mios au bénéfice de l'économie genevoise, soit les CHF 16.2 d'engagements auquel s'ajoute CHF 4.6 Mios de financement réalisés directement par les banques en complément de la FAE/CR.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2018 (SUITE)

DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT

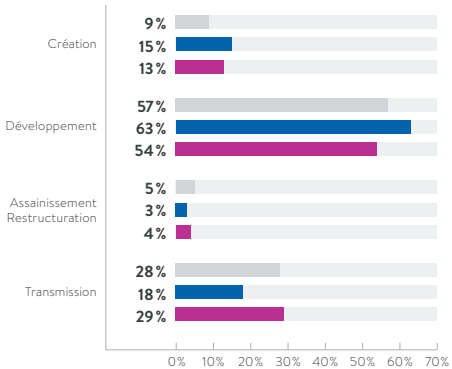

L'accroissement de 60 % des interventions dans les reprises d'entreprises s'explique par un niveau historiquement faible en 2017 et par la communication réalisée par la FAE notamment au cours de nombreux évènements tels que les Ateliers de la transmission d'entreprise à la FER Genève.
Le taux des demandes acceptées dans la phase de création et de développement reste stable et constant.
À relever également que ces chiffres ne comprennent pas les interventions sous forme de mandat qui, si elles étaient inclues, augmenteraient sensiblement la part d'assainissement / restructuration.

2016
2017
2018

PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

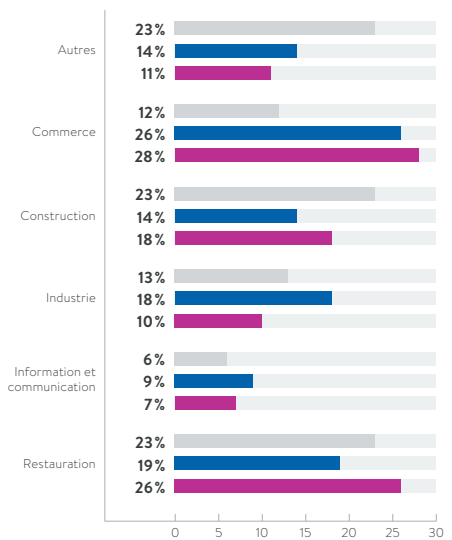

Conformément à sa mission, la FAE intervient en faveur de l'ensemble des secteurs économiques. En corrélation avec la conjoncture actuelle, les secteurs du commerce, de la restauration, des activités de service ou de la construction sont les secteurs les plus demandeurs d'aides (65 % des appels). Cela justifiant les hausses des prestations accordées dans ces secteurs. À relever que seulement 19 % des prospects ont obtenu un financement dans les domaines du commerce et de la construction et 13 % dans la restauration, ces chiffres démontrent l'analyse rigoureuse opérée par la FAE.
Le nombre d'interventions auprès des sociétés industrielles a diminué de 44 % en 2018, notamment lié à la fin de notre prestation franc fort, qui apportait une importante visibilité de la FAE aux entreprises de ce domaine. Cette baisse explique également en partie, la diminution du montant des prestations délivrées au cours de cette année, les entreprises industrielles nécessitant des financements supérieurs.

2016
2017
2018

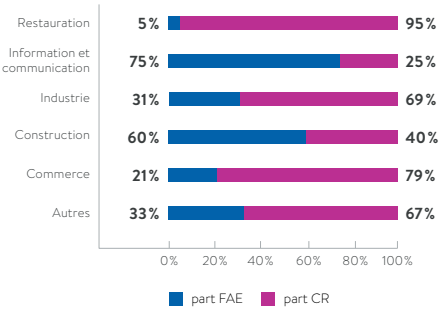

Cautionnement romand intervient principalement pour les petites PME en raison de sa limite d'intervention fixée à CHF 500'000.– Ainsi, la quasi-intégralité des prestations accordées dans les domaines de la restauration et du commerce le sont par ce biais.
La FAE intervient par contre majoritairement pour l'industrie (lié à des montants fréquemment supérieurs à CHF 500'000.–), la construction (souvent sous forme d'avance de liquidités) et l'information et la communication (notamment via la prise de participation).

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS

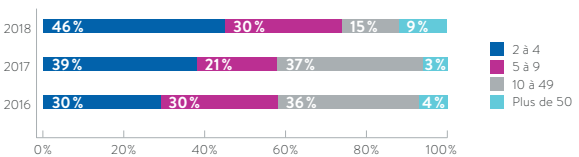

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ

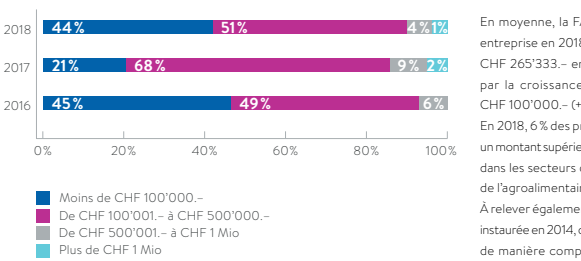

En moyenne, la FAE a accordé CHF 205'033.– par entreprise en 2018 contre CHF 278'637.– en 2017 et CHF 265'333.– en 2016. Cette évolution s'explique par la croissance des interventions de moins de CHF 100'000.– (+109 %).
En 2018, 6 % des prestations accordées concernaient un montant supérieur à CHF 500'000.–, principalement dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'agroalimentaire.
À relever également que, conformément à la pratique instaurée en 2014, différentes banques sont intervenues de manière complémentaire, sur certains dossiers, directement et sans cautionnement pour des financements de CHF 4.6 Mios au total.

SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2018

NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS

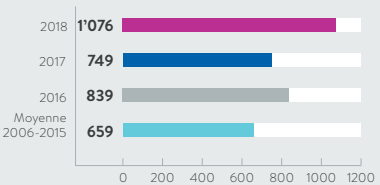

1'076 emplois ont été maintenus et / ou créés pendant l'année 2018 contre une moyenne de 749 par rapport aux 12 dernières années, grâce à l'intervention de la FAE. Cette augmentation est justifiée par la hausse du nombre de dossiers acceptés (+18 %), principalement de petite taille ainsi que par les 7 entreprises soutenues comptabilisant plus de 50 employés.

MOYENNE DES EMPLOIS PAR ENTREPRISE SOUTENUE

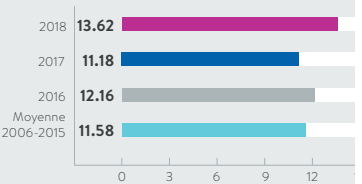

Ainsi, la moyenne du montant accordé par emploi se réduit à CHF 15'056.– contre CHF 24'966.– en 2017.

IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE*

	2018	2017	2016
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	**2'218**	**1'822**	**1'758**
Nombre moyen de salariés par entreprise	14.40	12.48	13.95
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	**1'969**	**1'591**	**1'562**
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	12.79	10.90	12.40
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	**152'569**	**129'661**	**121'509**
Masse salariale moyenne par entreprise	991	888	964
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	77.4855	81.4930	77.7762
Cotisations sociales totales estimées **	24'411	20'746	19'441
Impôts totaux – entreprises	n/a	1'880	1'671
Impôts totaux – estimation personnes physiques ***	22'885	19'449	18'226
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	**22'885**	**21'329**	**19'897**

** sur la base des décomptes AVS* ***(taux de réponse 82 % en 2018, 89 % en 2017 et 74 % en 2016)*** *et des comptes de résultat* ***(taux de réponse 98 % en 2017, 79 % en 2016)***
*** sur la base d'une cotisation estimée à 16 %*
**** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale*

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS

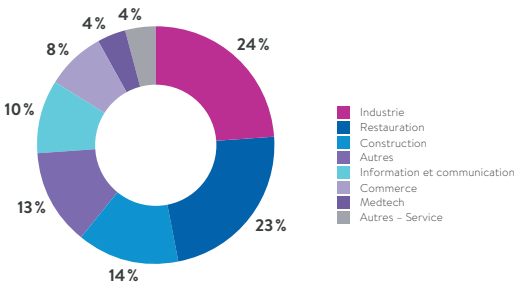

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2018

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE DE CHF 41.3 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE

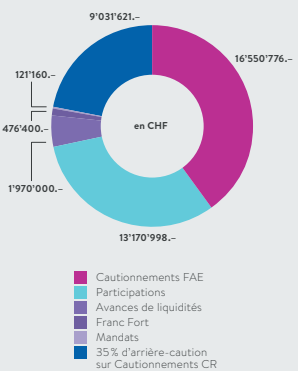

PROVISIONS DE CHF 35.7 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE

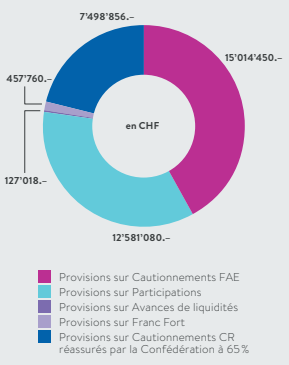

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2018 (SUITE)

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

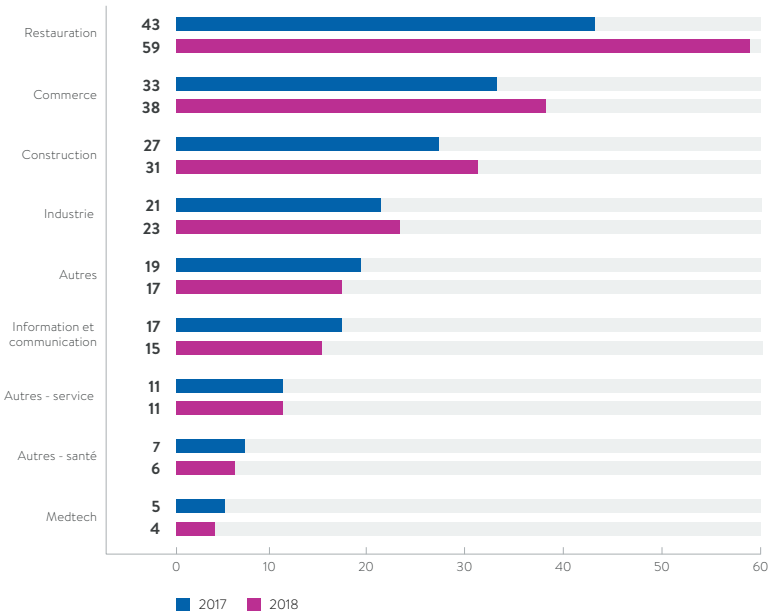

Au 31.12.2018, 204 entreprises bénéficiaient d'un soutien auprès de la FAE contre une moyenne de 178 sur les années 2016 et 2017, ce qui illustre la croissance de l'activité de la fondation.

Les sociétés soutenues actives dans les secteurs du commerce et de la restauration (comprenant également les métiers de bouche tels que boulangeries / chocolateries) représentent certes presque la moitié du portefeuille en nombre mais seulement 29% des montants engagés. Notons que ces secteurs représentent 86% des reprises et transmissions en 2018.

En revanche, les entreprises actives dans l'industrie, la construction, la medtech et l'information et communication représentent 36% des dossiers en cours mais 65% de l'engagement.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ENGAGEMENT DE CHF 57.9 MIOS FAE ET CR

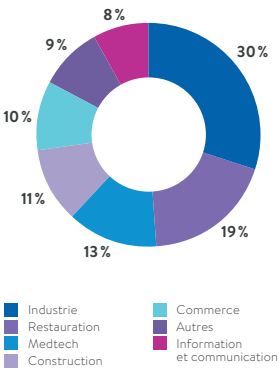

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT DE CHF 57.9 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION EN 2018

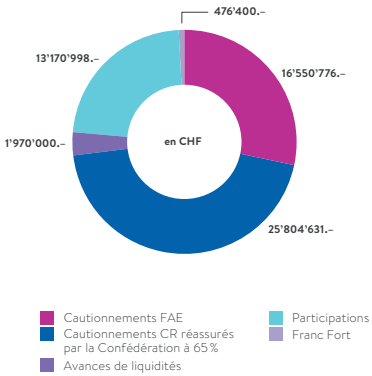

TAUX DE PERTE FAE ET CR

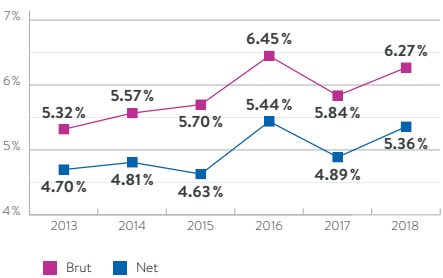

La FAE a enregistré 6 pertes en 2018 totalisant CHF 1'580'595.42, principalement liées à la faillite d'une entreprise dans laquelle la fondation détenait une participation.

À relever que le taux de perte hors participations s'élève à 5.21 % brut et 3.51 % net (après recouvrement). Les pertes interviennent en moyenne 2 ans et demi après l'octroi.

Cautionnement romand et la FAE mettent tout en œuvre pour recouvrir les pertes ; près de CHF 2 Mios ont ainsi pu être récupérés en 10 ans.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Genève, le 28 février 2019
69/mg/13

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2018. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

BfB

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF	CHF en 2018	CHF en 2017
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités		
Caisse	1'339.80	1'326.90
Comptes courants État de Genève	25'800'687.54	21'983'958.88
	25'802'027.34	21'985'285.78
Réalisable		
Débiteurs	0.00	2'007.10
Débiteurs - Avance de liquidités	467'166.97	752'747.78
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	(127'018.00)	(305'301.00)
	340'148.97	447'446.78
Actifs de régularisation	880.90	8'122.00
Subventions pour prestations à recevoir	16'911'867.43	17'494'425.52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**43'054'924.64**	**39'937'287.18**
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participation ex-FSPME	500'765.00	500'765.00
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765.00)	(500'765.00)
	0.00	0.00
Participations FAE	12'460'232.75	13'664'052.05
Dépréciation sur participations FAE	(12'080'314.70)	(13'274'134.00)
	379'918.05	389'918.05
Prêts franc fort	469'600.00	490'000.00
Provision sur Prêts franc fort	(457'760.00)	(480'000.00)
	11'840.00	10'000.00
Immobilisations corporelles	9'195.51	19'126.24
Dépôt de garantie parking FONGIT	150.00	100.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**401'103.56**	**419'144.29**
TOTAL DE L'ACTIF	**43'456'028.20**	**40'356'431.47**

PASSIF	CHF en 2018	CHF en 2017
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Capitaux étrangers à court terme		
Créanciers	133'437.84	39'164.01
Passifs de régularisation	65'861.47	74'233.62
Mandats d'audits à payer	121'160.00	43'150.00
Subvention non dépensée à restituer	299'135.59	338'182.64
Capitaux étrangers à long terme		
Provision sur cautionnement	22'513'306.92	20'871'060.00
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	**23'132'901.82**	**21'365'790.27**
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(2'609'743.57)	(1'424'743.57)
	27'390'256.43	28'575'256.43
Réserves		
Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	5'013'184.65	3'689'518.77
Résultat		
Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(12'074'134.00)	(11'894'421.00)
Résultat de l'exercice (variat.s/dépréc.s/participat.)	(6'180.70)	(1'379'713.00)
	(12'080'314.70)	(13'274'134.00)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**20'323'126.38**	**18'990'641.20**
TOTAL DU PASSIF	**43'456'028.20**	**40'356'431.47**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

	CHF en 2018	Budget 2018 en CHF	CHF en 2017
PRODUITS			
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536.00	5'357'536.00	5'357'536.00
Subvention de fonctionnement à restituer	(299'135.59)		(338'182.64)
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	**5'058'400.41**	**5'357'536.00**	**5'019'353.36**
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	29'000.00	35'000.00	38'500.00
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	109'700.00	88'000.00	90'380.99
Honoraires sur dossiers FAE	16'891.25		16'505.65
Perte sur débiteurs	(4'000.00)		(8'000.00)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	5'578.12		16'177.00
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	3'543.60		7'888.89
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	11'400.00		10'200.00
Produits extraordinaires et financiers	5'272.15	33'000.00	1'653.70
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**177'385.12**	**156'000.00**	**173'306.23**
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(11'400.00)	(12'000.00)	(10'200.00)
Charges de personnel	(1'253'132.10)	(1'583'000.00)	(1'309'926.80)
Loyer et charges	(135'513.30)	(138'000.00)	(136'674.36)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(97'047.49)	(53'000.00)	(51'617.27)
Charges d'administration	(49'517.89)	(81'500.00)	(57'010.78)
Communication	(103'225.96)	(41'000.00)	(36'652.22)
Autres charges d'exploitation	(18'412.79)	(37'500.00)	(23'042.16)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**(1'668'249.53)**	**(1'946'000.00)**	**(1'625'123.59)**
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	**(1'490'864.41)**	**(1'790'000.00)**	**(1'451'817.36)**

	CHF en 2018	Budget 2018 en CHF	CHF en 2017
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(11'475'102.00)	(3'467'536.00)	(10'395'351.00)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2017	9'533'100.08		4'770'830.00
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	500'278.00		727'727.00
	(1'441'723.92)	(3'467'536.00)	(4'896'794.00)
Mandats d'audits octroyés			
Mandats d'audits octroyés s/exercice en cours	(108'510.00)	(100'000.00)	(142'640.00)
Diss. de mandats d'audits s/exercices antérieurs	3'000.00		0.00
	(105'510.00)	(100'000.00)	(142'640.00)
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnement honorées	(196'358.20)		(28'910.44)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnement	84'935.06		36'664.85
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieurs	(84'935.06)		(36'664.85)
Diminution de subv. suite diss. s/dossiers 2008-2011	(500'278.00)		(727'727.00)
	(585'213.06)	0.00	(764'391.85)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	**1'323'665.88**	**0.00**	**(2'228'535.44)**
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	8'007'566.00		6'927'815.00
Subv. s/prestations n/dépensée s/ex. 2012-2017	(9'533'100.08)		(4'770'830.00)
Subv. s/mandats d'audits trop dépensée	8'510.00		42'640.00
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	(3'000.00)		0.00
Pertes s/cautionnement absorbées par les réserves	196'358.20		28'910.44
	(1'323'665.88)	0.00	2'228'535.44
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Résultat sur Immobilisations financières			
Dotation à la provision sur participations	(600'000.00)	0.00	(1'379'713.00)
Diss. de la provision suite perte s/participations	1'200'000.00		0.00
Reprise de la provision suite vente s/participations	593'819.30		0.00
Gain sur vente participation	15'000.00		0.00
Pertes sur participations	(1'200'000.00)		0.00
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(15'000.00)		0.00
	(6'180.70)	0.00	(1'379'713.00)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	**(6'180.70)**	**0.00**	**(1'379'713.00)**

FAE – FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
CHEMIN DU PRÉ-FLEURI 3
CH – 1228 PLAN-LES-OUATES

TÉL : +41 (0)22 827 42 84
COURRIEL : FAE@FAE-GE.CH
SITE WEB : WWW.FAE-GE.CH

Avec le soutien de

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ blossom-com.ch

ANNEXE 2

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Exercice 2018

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Le 28 février 2019

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Genève, le 28 février 2019
69/mg/13

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2018. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Bilan au 31 décembre 2018

A C T I F	Annexe	2018 CHF	2017 CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités			
Caisse		1'339.80	1'326.90
Comptes courants État de Genève	a)	25'800'687.54	21'983'958.88
		25'802'027.34	21'985'285.78
Réalisable			
Débiteurs		0.00	2'007.10
Débiteurs - Avance de liquidités	b)	467'166.97	752'747.78
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	c)	(127'018.00)	(305'301.00)
		340'148.97	447'446.78
Actifs de régularisation	d)	880.90	8'122.00
Subventions pour prestations à recevoir	e)	16'911'867.43	17'494'425.52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**43'054'924.64**	**39'937'287.18**
ACTIF IMMOBILISE			
Participation ex-FSPME		500'765.00	500'765.00
Dépréciation sur participation ex-FSPME		(500'765.00)	(500'765.00)
		0.00	0.00
Participations FAE	f)	12'460'232.75	13'664'052.05
Dépréciation sur participations FAE	g)	(12'080'314.70)	(13'274'134.00)
		379'918.05	389'918.05
Prêts franc fort	h)	469'600.00	490'000.00
Provision sur Prêts franc fort	i)	(457'760.00)	(480'000.00)
		11'840.00	10'000.00
Immobilisations corporelles	j)	9'195.51	19'126.24
Dépôt de garantie parking FONGIT		150.00	100.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		**401'103.56**	**419'144.29**
TOTAL DE L'ACTIF		**43'456'028.20**	**40'356'431.47**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Bilan au 31 décembre 2018

P A S S I F	Annexe	2018 CHF	2017 CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		133'437.84	39'164.01
Passifs de régularisation	k)	65'861.47	74'233.62
Mandats d'audits à payer	l)	121'160.00	43'150.00
Subvention non dépensée à restituer	m)	299'135.59	338'182.64
Capitaux étrangers à long terme			
Provision sur cautionnement	n)	22'513'306.92	20'871'060.00
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		**23'132'901.82**	**21'365'790.27**
CAPITAUX PROPRES			
Capital			
Capital de dotation		30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23		(2'609'743.57)	(1'424'743.57)
		27'390'256.43	28'575'256.43
Réserves			
Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	o)	5'013'184.65	3'689'518.77
Résultat			
Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)		(12'074'134.00)	(11'894'421.00)
Résultat de l'exercice (variat.s/dépréc.s/participat.)		(6'180.70)	(1'379'713.00)
		(12'080'314.70)	(13'274'134.00)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**20'323'126.38**	**18'990'641.20**
TOTAL DU PASSIF		**43'456'028.20**	**40'356'431.47**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Compte de résultat de l'exercice 2018

P R O D U I T S	2018 CHF	Budget 2018 CHF	2017 CHF
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536.00	5'357'536.00	5'357'536.00
Subvention de fonctionnement à restituer	(299'135.59)		(338'182.64)
Total des subventions reçues	**5'058'400.41**	**5'357'536.00**	**5'019'353.36**
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	29'000.00	35'000.00	38'500.00
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	109'700.00	88'000.00	90'380.99
Honoraires sur dossiers FAE	16'891.25		16'505.65
Perte sur débiteurs	(4'000.00)		(8'000.00)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	5'578.12		16'177.00
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	3'543.60		7'888.89
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	11'400.00		10'200.00
Produits extraordinaires et financiers	5'272.15	33'000.00	1'653.70
Total des produits de fonctionnement	**177'385.12**	**156'000.00**	**173'306.23**
C H A R G E S			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(11'400.00)	(12'000.00)	(10'200.00)
Charges de personnel	(1'253'132.10)	(1'583'000.00)	(1'309'926.80)
Loyer et charges	(135'513.30)	(138'000.00)	(136'674.36)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(97'047.49)	(53'000.00)	(51'617.27)
Charges d'administration	(49'517.89)	(81'500.00)	(57'010.78)
Communication	(103'225.96)	(41'000.00)	(36'652.22)
Autres charges d'exploitation	(18'412.79)	(37'500.00)	(23'042.16)
Total des charges de fonctionnement	**(1'668'249.53)**	**(1'946'000.00)**	**(1'625'123.59)**
Coût net de fonctionnement	***(1'490'864.41)***	***(1'790'000.00)***	***(1'451'817.36)***

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Compte de résultat de l'exercice 2018

	2018 CHF	Budget 2018 CHF	2017 CHF
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(11'475'102.00)	(3'467'536.00)	(10'395'351.00)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2017	9'533'100.08		4'770'830.00
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	500'278.00		727'727.00
	(1'441'723.92)	(3'467'536.00)	(4'896'794.00)
Mandats d'audits octroyés			
Mandats d'audits octroyés s/exercice en cours	(108'510.00)	(100'000.00)	(142'640.00)
Diss. de mandats d'audits s/exercices antérieurs	3'000.00		0.00
	(105'510.00)	(100'000.00)	(142'640.00)
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnement honorées	(196'358.20)		(28'910.44)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnement	84'935.06		36'664.85
Restitutions à l'Etat de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieurs	(84'935.06)		(36'664.85)
Diminution de subv. suite diss. s/dossiers 2008-2011	(500'278.00)		(727'727.00)
	(585'213.06)	0.00	(764'391.85)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	**1'323'665.88**	**0.00**	**(2'228'535.44)**
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	8'007'566.00		6'927'815.00
Subv. s/prestations n/dépensée s/ex. 2012-2017	(9'533'100.08)		(4'770'830.00)
Subv. s/mandats d'audits trop dépensée	8'510.00		42'640.00
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	(3'000.00)		0.00
Pertes s/cautionnement absorbées par les réserves	196'358.20		28'910.44
	(1'323'665.88)	0.00	2'228'535.44
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE III	**0.00**	**0.00**	**0.00**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Compte de résultat de l'exercice 2018

	2018 CHF	Budget 2018 CHF	2017 CHF
Résultat sur Immobilisations financières			
Dotation à la provision sur participations	(600'000.00)	0.00	(1'379'713.00)
Diss. de la provision suite perte s/participations	1'200'000.00		0.00
Reprise de la provision suite vente s/participations	593'819.30		0.00
Gain sur vente participation	15'000.00		0.00
Pertes sur participations	(1'200'000.00)		0.00
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(15'000.00)		0.00
	(6'180.70)	0.00	(1'379'713.00)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	**(6'180.70)**	**0.00**	**(1'379'713.00)**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2018

	Solde initial	Dotation	Utilisation	Solde final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Situation au 31.12.2017				
Capital de dotation	30'000'000.00	0.00	0.00	30'000'000.00
Résultat s/participations LFAE art. 23	(1'424'743.57)	0.00	0.00	(1'424'743.57)
Total des fonds propres	28'575'256.43	0.00	0.00	28'575'256.43
Situation au 31.12.2018				
Capital de dotation	30'000'000.00	0.00	0.00	30'000'000.00
Résultat s/participations LFAE art. 23	(1'424'743.57)	0.00	(1'185'000.00)	(2'609'743.57)
Total des fonds propres	28'575'256.43	0.00	(1'185'000.00)	27'390'256.43

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

1. Général

La Fondation d'aide aux entreprises (ci-après : FAE) est une fondation de droit public. Elle a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil de la République et canton de Genève le 1er décembre 2005, la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE - I 1 37) et la Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE (9524) - PA 410.00), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

Son but est de soutenir, par des aides financières, les entreprises situées sur le territoire du canton de Genève, aux conditions prévues par la loi sur l'aide aux entreprises du 1er décembre 2005.

Ce dispositif a été complété par les lois modifiant la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE - I 1 37), en date du 15 mai 2009, portant le numéro 10459, ainsi qu'en date du 4 décembre 2015, portant le numéro 11677.

Son capital de dotation a été porté de CHF 20'000'000 selon la loi du 5 décembre 2005 à CHF 30'000'000 selon la loi complémentaire du 15 mai 2009, financé par le biais d'un crédit d'investissement de l'État.

La Fondation d'aide aux entreprises a repris la gestion des dossiers de la Fondation Start PME (ci-après : ex-FSPME), les engagements correspondant, de même que les dossiers et les engagements de l'État de Genève pris en vertu de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (ci-après : LAPMI).

De mars 2006 au 30 juin 2007, la FAE a participé en qualité de sous-traitant à l'étude des dossiers de l'OCGM dont les engagements ont été repris par Cautionnement romand, société coopérative (ci-après : Cautionnement romand) dès le 1er juillet 2007, date à laquelle la FAE a acquis le statut d'Antenne cantonale de Cautionnement romand.

La FAE est soumise aux dispositions du Contrat de prestations, adopté le 22 février 2016 et portant sur la période 2016 à 2019, et à celles de la LIAF - N° D 1 11 du 15 décembre 2005.

2. Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les états financiers sont établis selon les recommandations Swiss GAAP RPC (dont la RPC 21) conformément à la directive transversale EGE-02-04 "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques".

Tableaux des flux de trésorerie :

Le nombre d'employés rémunérés par la FAE ne dépassaient pas en moyenne et à temps complet les 10 emplois sur l'exercice. Par conséquent, la FAE n'est pas considérée comme "une grande organisation à but non lucratif" selon la RPC 21 et n'a donc pas l'obligation d'établir un tableau des flux de trésorerie.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

Traitement des bénéfices et des pertes, selon Contrat de prestation 2016-2019 :

Le solde de la part de l'indemnité dévolue à la couverture des engagements non utilisée est conservée à 100% par la FAE. Ce solde est comptabilisé dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans les fonds propres.

3. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance
Chemin du Pré-Fleuri 3 - 1228 Plan-les-Ouates

Statuts et règlement en vigueur
Statuts du 1er décembre 2005
Règlement du 14 juin 2007, modifié pour la dernière fois le 6 novembre 2018

Membres du Conseil de fondation du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Du 1er janvier 2018 au 30 novembre 2018
LATHION Philippe (Président)
DESPLANCHES Gilles (Vice-Président, jusqu'au 23.03.2018)
TERLINCHAMP Laurent (Vice-Président, depuis le 18.05.2018)
FERRERO MENUT Caroline (Membre)
GOLAY Sandra (Membre)
GROMETTO Olivier (Membre)
LORENZI Mauro (Membre jusqu'au 20.02.2018)
MEYER Erwin (Membre)
RICOU Cédric (Membre)
ROBERT Jacques (Membre)
TERLINCHAMP Laurent (Membre jusqu'au 17.05.2018)

Du 1er décembre 2018 au 31 décembre 2018
LATHION Philippe (Président)
TERLINCHAMP Laurent (Vice-Président)
FERRERO MENUT Caroline (Membre)
GROMETTO Olivier (Membre)
KNAPP Fabienne (Membre)
PATINO Alexis (Membre)
RICOU Cédric (Membre)
RIVOLLET Pascal (Membre)
SCHAFFTER Maria (Membre)

Tous les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

Représentants du Conseil d'Etat participant aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative

Du 1er janvier 2018 au 30 novembre 2018
DOSE SARFATIS Emanuela - Département de la sécurité

Du 1er décembre 2018 au 31 décembre 2018
FOLLY Jacques - Département de la sécurité

Membres de la direction

SCHEFER Patrick - Directeur

Rémunérations versées en 2018 aux membres du Conseil de fondation et de la direction

Jetons de présence et indemnité annuelle	129'828.30
Rémunération annuelle de la direction	196'001.00

Rémunération et nomination des Membres du Conseil de fondation jusqu'au 30 novembre 2018
La rémunération des membres du Conseil de fondation a été fixée par l'arrêté du Conseil d'État du 26 septembre 2012 et la nomination des membres du Conseil de fondation a été fixée par l'arrêté du Conseil d'État du 30 avril 2014.

Rémunération et nomination des Membres du Conseil de fondation dès le 1er décembre 2018
La rémunération et la nomination des membres du Conseil de fondation ont été fixées par l'arrêté du Conseil d'État du 28 novembre 2018.

Organe chargé de la tenue de la comptabilité

Fondation d'aide aux entreprises
Chemin du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates

Organe de révision

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
1204 Genève

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

4. Politique de la FAE

Règlement de la FAE

Un règlement de la FAE a été adopté en date du 11 mai 2007 par le Conseil de fondation.

Ce règlement a fait l'objet de diverses modifications en fonction de l'évolution des lois et des besoins de la fondation.

Le règlement a été modifié la dernière fois le 6 novembre 2018.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. Indications relatives aux postes du bilan

	2018 CHF	2017 CHF
a) Comptes courants État de Genève		
Compte-courant État de Genève / Compte principal		
Solde au 1er janvier	23'226'706.66	19'773'770.55
Subvention reçue de l'Etat de Genève	5'357'536.00	5'357'536.00
Restitution fr. de fonctionnement n/dépensés année ant.	(338'182.64)	(288'456.17)
Frais de fonctionnement payés	(1'385'846.70)	(1'463'653.72)
Prise de participations versées	(600'000.00)	(50'000.00)
Prise de participations vendues	618'819.30	0.00
Mandats d'audits payés	(27'500.00)	(102'490.00)
Cautionnements honorés des dossiers dès 2016	(114'078.11)	0.00
Solde au 31 décembre	26'737'454.51	23'226'706.66
Compte-courant État de Genève / Avance de liquidités		
Solde au 1er janvier	(752'747.78)	(612'194.86)
Avances de liquidités réalisées	(3'704'201.09)	(3'489'495.47)
Encaissement des avances de liquidités réalisées	3'989'781.90	3'348'942.55
Solde au 31 décembre	(467'166.97)	(752'747.78)
Compte-courant État de Genève / Franc fort		
Solde au 1er juillet	(490'000.00)	(300'000.00)
Prêts franc fort réalisés	0.00	(190'000.00)
Remboursements prêts franc fort	20'400.00	0.00
Solde au 31 décembre	(469'600.00)	(490'000.00)
Total des comptes-courants État de Genève	**25'800'687.54**	**21'983'958.88**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. **Indications relatives aux postes du bilan**	2018 CHF	2017 CHF
b) Débiteurs - Avance de liquidités		
Solde au 1er janvier	752'747.78	612'194.86
Nouvelles créances cédées	3'704'201.09	3'489'495.47
Encaissements des créances cédées	(3'989'781.90)	(3'348'942.55)
Solde au 31 décembre	**467'166.97**	**752'747.78**
c) Provisions sur débiteurs - Avance de liquidités		
Solde au 1er janvier	(305'301.00)	(183'906.00)
Dotation à la provision	(12'118.00)	(287'922.00)
Dissolution de la provision	190'401.00	166'527.00
Solde au 31 décembre	**(127'018.00)**	**(305'301.00)**
d) Actifs de régularisation		
Solde au 1er janvier	8'122.00	34'885.71
Extourne au 1er janvier	(8'122.00)	(34'885.71)
Charges payées d'avance	880.90	8'122.00
Solde au 31 décembre	**880.90**	**8'122.00**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. Indications relatives aux postes du bilan	2018 CHF	2017 CHF
e) Subventions pour prestations à recevoir (Les subventions pour prestations n'ont pas été versées sur les contrats de prestation 2008-2011 et 2012-2015)		
Subvention à recevoir s/cautionnement de 2008-2011		
Solde au 1er janvier	938'978.00	1'666'705.00
Diminution de la subvention pour dissolution s/provisions	(500'278.00)	(727'727.00)
Solde au 31 décembre	438'700.00	938'978.00
Subvention à recevoir s/cautionnement de 2012-2015		
Solde au 1er janvier	15'535'447.52	15'564'357.96
Pertes réalisées sur cautionnement	(82'280.09)	(28'910.44)
Solde au 31 décembre	15'453'167.43	15'535'447.52
Subvention à recevoir s/avance de liquidités de 2012-2015		
Solde au 1er janvier	1'020'000.00	1'020'000.00
Pertes réalisées s/avances de liquidités	0.00	0.00
Solde au 31 décembre	1'020'000.00	1'020'000.00
Total des subventions à recevoir sur prestations	**16'911'867.43**	**17'494'425.52**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. Indications relatives aux postes du bilan

	2018 CHF	2017 CHF
f) Participations		
Solde au 1er janvier	13'664'052.05	13'614'052.05
Nouvels investissements en participations	600'000.00	50'000.00
Ventes réalisées sur les participations	(618'819.30)	0.00
Gains réalisés sur les participations	15'000.00	
Pertes réalisées sur les participations	(1'200'000.00)	0.00
Solde au 31 décembre	**12'460'232.75**	**13'664'052.05**
g) Dépréciations sur participations		
Solde au 1er janvier	(13'274'134.00)	(11'894'421.00)
Dotation à la provision	(600'000.00)	(1'379'713.00)
Dissolution de la provision	1'793'819.30	0.00
Solde au 31 décembre	**(12'080'314.70)**	**(13'274'134.00)**

La FAE peut prendre des participations dans les entreprises qu'elle soutient ou investir dans tout autre produit financier non spéculatif, pour autant qu'un investisseur en capital-risque soit porteur du projet et ait investi lui-même un montant au moins équivalent à 55% de la totalité des montants ainsi engagés.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. Indications relatives aux postes du bilan

Détail des immobilisations financières

Participation ex-FSPME au 31 décembre 2018

Nom de la société	Droit de vote en %	Valeur des actions détenues	Montant de la provision
WISeKey International Holding SA, Zoug Capital-actions CHF 1'838'709.73	0.07%	500'765.00	(500'765.00)

Participations FAE au 31 décembre 2018

Nom de la société	Droit de vote en %	Valeur des actions détenues	Montant de la provision
Espace Physiothérapie Santé La Praille SA, Lancy Capital-actions CHF 545'000.00	44.95%	245'000.00	(245'000.00)
Faveeo SA, Genève Capital-actions CHF 225'539.53	6.17%	400'000.00	(400'000.00)
Geneva Bioinformatics (Genebio) SA, Genève Capital-actions CHF 1'613'940.00	11.08%	490'000.00	(490'000.00)
GenKyoTex SA, France Capital-actions EUR 7'877'749.60	1.20%	2'799'970.55	(2'799'970.50)
Goodwall SA, Genève Capital-actions CHF 475'120.19	2.30%	500'000.00	(500'000.00)
Hepta Services SA, Carouge Capital-actions CHF 146'000	13.70%	300'000.00	(300'000.00)
Mathys SA, Vernier Capital-actions CHF 480'000.00	33.33%	400'001.00	(400'001.00)
Medimaps Group SA, Plan-les-Oautes Capital-actions CHF 181'226.10	5.22%	499'950.50	(499'950.50)
Olfa Soft SA, Genève Montant en consignation suite à la vente des actions		46'180.70	(46'180.70)
Orbiwise SA, Plan-les-Ouates Capital-actions CHF 135'818.00	3.75%	200'000.00	(200'000.00)
Pronaval SA, en liquidation, Corsier Capital-actions CHF 127'532.00	13.07%	1'249'950.00	(1'249'950.00)
Speedlingua (Suisse) SA, Genève Capital-actions CHF 152'288.57	8.76%	400'000.00	(400'000.00)
SpineArt SA, Plan-les-Ouates Capital-actions CHF 274'238.83	2.26%	3'799'180.00	(3'419'262.00)
Swissoja SA, Genève Capital-actions CHF 1'655'000.00	10.88%	180'000.00	(180'000.00)
Vaudaux SA, Vernier Capital-actions CHF 100'000.00	25.00%	950'000.00	(950'000.00)
		12'460'232.75	**(12'080'314.70)**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. **Indications relatives aux postes du bilan**	2018 CHF	2017 CHF
h) Prêts franc fort		
Solde au 1er janvier	490'000.00	300'000.00
Prêts franc fort	0.00	190'000.00
Remboursements prêts franc fort	(20'400.00)	0.00
Solde au 31 décembre	**469'600.00**	**490'000.00**
i) Provisions sur Prêts franc fort		
Solde au 1er janvier	(480'000.00)	(270'000.00)
Dotation à la provision	0.00	(210'000.00)
Dissolution de la provision	22'240.00	0.00
Solde au 31 décembre	**(457'760.00)**	**(480'000.00)**
j) Immobilisations corporelles		
Solde au 1er janvier	19'126.24	33'124.60
Acquisitions	0.00	0.00
Amortissements	(9'930.73)	(13'998.36)
Solde au 31 décembre	**9'195.51**	**19'126.24**
k) Passifs de régularisation		
Solde au 1er janvier	74'233.62	129'329.03
Extourne au 1er janvier	(36'681.76)	(91'777.17)
Charges à payer	28'309.61	36'681.76
Solde au 31 décembre	**65'861.47**	**74'233.62**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. Indications relatives aux postes du bilan	2018 CHF	2017 CHF
l) Mandats d'audit à payer		
Solde au 1er janvier	43'150.00	3'000.00
Dissolution s/mandats d'audit sur exercice antérieur	(3'000.00)	0.00
Mandats d'audits payés	(27'500.00)	(102'490.00)
Nouveaux mandats d'audits octroyés	108'510.00	142'640.00
Solde au 31 décembre	**121'160.00**	**43'150.00**
m) Subvention non dépensée à restituer		
Solde au 1er janvier	338'182.64	288'456.17
Subvention de fonctionnement reçue	1'790'000.00	1'790'000.00
Subv. de fonctionnement année ant. non dépensée restituée	(338'182.64)	(288'456.17)
Frais de fonctionnement dépensés	(1'490'864.41)	(1'451'817.36)
Solde au 31 décembre	**299'135.59**	**338'182.64**

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

5. Indications relatives aux postes du bilan

		2018 CHF	2017 CHF
n) Provision sur cautionnement			
Solde au 1er janvier		20'871'060.00	16'305'661.00
Dotation à la provision	*	11'462'984.00	10'007'429.00
Dissolution de la provision		(9'820'737.08)	(5'442'030.00)
Solde au 31 décembre		**22'513'306.92**	**20'871'060.00**

* La présentation des charges relatives aux dotations/utilisations des provisions a été modifiée de manière à faire apparaître les variations de provisions relatives à l'exercice en cours, et non plus diluées dans les variations du dernier contrat de prestation. Le comparatif de l'exercice 2017 a été adapté en ce sens.

o) Part de subvention non dépensée pour contrat de prestations de 2012-2018
(Réserves constituées à partir du contrat de prestations de 2012)

	Utilisation de la Subvention	Mouvement	Solde
	Solde au 01.01.2018		**3'689'518.77**
+	**Subvention reçue pour prestations**	3'567'536.00	**7'257'054.77**
./.	**Subvention 2018 dépensée s/provisions (Cautionnement + Avances liquidités + Franc fort)**	(11'583'612.00)	**(4'326'557.23)**
+	**Subvention antérieure non dépensée s/provisions (Cautionnement + Avances liquidités + Franc fort)**	9'536'100.08	**5'209'542.85**
./.	**Subvention dépensée sur Cautionnement honorés**	(196'358.20)	**5'013'184.65**
=	**Solde au 31.12.2018**	**1'323'665.88**	**5'013'184.65**

6. Nombre de collaborateurs

Nombre d'emplois à temps plein en moyenne annuelle	8.1	8.6

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

	2018 CHF	2017 CHF
7. Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan	Néant	Néant

8. Montant global des cautionnements en faveur de tiers

Engagement sur le cautionnement	25'582'397.00	24'560'545.00
dont provisions sur le cautionnement	(22'513'306.92)	(20'871'060.00)
	3'069'090.08	3'689'485.00

9. Valeur d'assurance des immeubles, mobilier et machines

Les marchandises et installations sont assurées, en 2018, pour une valeur d'assurance incendie totale de CHF 213'000.

10. Mesures en cas de surendettement et d'insolvabilité

Néant

11. Information importante sur la gestion des activités de la fondation

Néant

12. Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant

13. Evaluation des risques

Le Conseil de fondation a approuvé une cartographie des risques en date du 15 septembre 2009. Sur cette base, la fondation a mis en place un système de contrôle interne. La cartographie des risques a été modifiée et approuvée par le Conseil de fondation la dernière fois le 11 novembre 2018.

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

14. Rapport de performance

Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes anuels. La FAE ne rédige pas de rapport de performance, car les informations devant y être présentées le sont soit dans l'annexe, soit dans le rapport d'activité :

Point à mentionner dans le rapport de performance	Mention
But de l'organisation	Annexe - point 1 "général" Rapport d'activité
Organes dirigeants et durée de leurs fonctions	Annexe - point 3 "organisation de la fondation" Rapport d'activité
Personnes responsables de la gestion	Annexe - point 3 "organisation de la fondation" Rapport d'activité
Liens avec des organisations liées	Annexe - point 5 lettres i) "détail des immobilisations financières " *Rapport d'activité*
Buts fixés et description des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition	*Rapport d'activité*

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

ANNEXE 3

Rapport d'évaluation de l'exercice 2018

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Subventionné : Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Département de tutelle *: Département du développement économique (DDE)*

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné *:*

L'indemnité engagée sur 4 ans recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévue par le contrat de prestations mentionné ci-dessous.

La fondation de droit public d'aide aux entreprises exécute les missions qui lui sont conférées par la loi sur l'aide aux entreprises, du 1er décembre 2005. Sa mission consiste à accorder des aides financières subsidiaires aux entreprises qui sont localisées dans le canton de Genève et qui ont un impact sur la création ou le maintien des emplois et également à encourager le développement de l'économie genevoise, à concourir au maintien d'un savoir-faire local et à préserver des lieux de socialisation.

Mention du contrat :

Contrat de prestations entre La République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et la Fondation d'aide aux entreprises (le bénéficiaire) ci-après : FAE.

Durée du contrat : 4 ans (2016 – 2019)

Période évaluée : 2018

PRESTATION 1 – INFORMATION AUX ENTREPRISES

1.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Assurer une présence de la FAE sur le terrain et mettre à disposition les informations nécessaires à l'obtention d'un soutien de la FAE et le type d'aide (cautionnement, prise de participations, avance de liquidités, mandat fiduciaires, mesures « franc fort »)

Indicateur et valeur cible :

20 rencontres (auprès d'établissements financiers, institutionnels, fiduciaires, associations professionnelles, médias, etc.), organisations de et/ou participation à des événements locaux, conférences, exposés, etc.

Résultat réel :

2 Émission Radio-TV
10 Articles de presse
1 Communiqué de presse
17 Publications Internet (4 newsletters et 13 articles de presse)
Représentant un total de **30 communications** externes (Annexe 1)

13 Conférences dédiées aux solutions de financement
9 Participations aux assemblées générales d'associations professionnelles
4 Interventions aux cours des cafetiers restaurateurs
12 Rencontres avec des prestataires (notamment banques, fiduciaires)
31 Participations à divers évènements
2 Rencontres avec les communes
Représentant un total de **71 rencontres** pour 2018 (Annexe 1)

Commentaire(s) :

Site internet

Le nombre de visites de notre site internet a augmenté, puisqu'il a recensé 18'812 connexions en 2018, contre 16'601 en 2017 et 15'303 en 2016.

La FAE dispose désormais d'une page « Entreprise » sur Linkedin et, depuis peu, Facebook, afin de mieux faire connaitre la FAE, son activité et son action.

Le relevé de la fréquentation du site internet est annexé au présent rapport. (Annexe 2)

PRESTATION 2 - TRAITEMENT DES DEMANDES ET GESTION DES RECLAMATIONS

2.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Assurer une durée d'instruction des demandes optimale

Indicateur et valeur cible :

La durée moyenne d'instruction des dossiers est de 1 mois dès la réception d'un dossier complet

Résultat réel :

Sur 576 rencontres préliminaires, 299 demandes ont été traitées et 165 ont fait l'objet d'une étude approfondie par les gestionnaires de crédits, dont 94 ont abouti au dépôt de demandes formelles.

79 dossiers ont été acceptés par le Conseil de fondation. (Annexes 3 & 4)

Commentaire(s) :

Hormis les cas où les décisions sont différées par le Conseil de fondation à une prochaine séance, tous les dossiers de demandes ont fait l'objet d'une présentation au Conseil de fondation sous 1 mois après la réception d'un dossier complet.

2.B. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Assurer un traitement optimal des réclamations

Indicateur et valeur cible :

La durée moyenne de traitement des réclamations est de 15 jours dès réception de la réclamation à la FAE

Résultat réel :

Néant.

Commentaire(s) :

Lors d'un dépôt de réclamation, une fiche est tenue et complétée au fur et à mesure que la procédure de traitement des réclamations se déroule.

Pour 2018, aucun dépôt de réclamation.

PRESTATION 3 – FINANCER LES ENTREPRISES

3.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Présentation par chaque gestionnaire au Conseil de fondation de la FAE de demandes de soutien générant des emplois, à maintenir ou à créer

Indicateur et valeur cible :

350 emplois par an à maintenir ou à créer présentés au Conseil de fondation

Résultat réel :

1'127.80 emplois (ETP) sur les dossiers présentés (au nombre de 89) et 1'076.20 sur ceux acceptés (au nombre de 79). (Annexes 3 & 4)

Commentaire(s) :

Les réalisations 2018 peuvent être qualifiées de bonnes, avec un nombre d'entreprises et d'emplois soutenu conséquent, conforme aux objectifs et dans la moyenne supérieure des résultats réalisés historiquement par la FAE.

Nombre de demandes, par année :

2018 : 576 premiers contacts, 299 demandes traitées, 165 dossiers étudiés, pour un dépôt de 94 demandes formelles et 79 interventions favorables, soit 84 %

2017 : 587 premiers contacts, 358 demandes traitées, 208 dossiers étudiés, pour un dépôt de 76 demandes formelles et 67 interventions favorables, soit 88.2 % des dossiers acceptés

Le volume de demandes est resté important en 2018. Une légère baisse des premiers contacts (- 1,9 %) a certes été relevée mais qui doit être mise en relation avec les ressources limitées de la FAE sur certaines périodes (3.5 ETP de gestionnaires sur l'année, dont 3 ETP sur les 6 premiers mois, au lieu de 4 ETP habituels) qui n'ont pas forcément permis d'assurer une présence continue de la FAE sur le marché et auprès des entreprises.
Cette situation explique également la baisse plus sensible de demandes traitées (- 16.5 %) et de dossiers étudiés (- 20.7 %), une sélection plus stricte ayant été effectuée, afin de concentrer les efforts pour les entreprises les plus susceptibles d'être financées.
La pertinence de cette stratégie est validée par un nombre record de dossiers présentés au Conseil (94 + 23.7 %) et acceptés (79 + 18 %) en 2018.

Le montant total accordé par la FAE, par année, est le suivant :

2018 : 16.2 Mios ont été accordés par la FAE, soit CHF 6.8 Mios sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 9.4 Mios au travers de Cautionnement romand (Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises)

2017 : CHF 18.7 Mios ont été accordés par la FAE, soit CHF 9.9 Mios sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 8.8 Mios au travers de Cautionnement romand (Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises)

2016 : CHF 18.3 Mios ont été accordés, respectivement CHF 8.3 Mios sous l'égide de la Loi genevoise et CHF 10 Mios au travers de Cautionnement romand

La répartition des aides accordées par la FAE en 2018 est la suivante :

- CHF 13.895 Mios au titre du cautionnement de crédits
- CHF 0.139 Mio pour le financement de 4 mandats d'audit / expertise / accompagnement
- CHF 0.810 Mio de participations accordées à 3 entreprises
- CHF 1.354 Mios accordés à 9 entreprises pour le financement d'avances de liquidités contre cession de factures

Les résultats 2018 restent dans la fourchette haute en comparaison avec les réalisations historiques de la FAE, au niveau du montant (CHF 16.2 Mios), du nombre d'entreprises (79, un record), et du nombre d'emplois (1'076).

De plus, l'activité en 2018 s'est caractérisée par :

- Un nombre toujours élevé de dossiers de petites tailles ainsi que quelques opérations de plus grandes envergures impliquant un nombre conséquent d'emplois.
- La poursuite des co-financements (financements additionnels accordés de manière complémentaire sans soutien de la FAE) qui se sont élevés, de manière stable, à CHF 4,6 Mios. Ainsi, **le montant global injecté dans l'économie genevoise en 2018 de par l'action de la FAE s'élève à CHF 20.8 Mios** (contre 23.3 Mios en 2017 et CHF 22,3 Mios en 2016). Cette tendance forte, est possible grâce aux excellentes relations entretenues avec l'ensemble des acteurs bancaires, s'inscrit dans la nouvelle stratégie développée par la FAE et renforce le caractère subsidiaire des aides octroyées.
- La prestation "Franc fort", mise en œuvre temporairement en mars 2016 pour une durée de 2 ans, est arrivée à terme en février 2018. En 2 ans, c'est ainsi CHF 590'000 qui ont été accordé en faveur de 6 entreprises, soutenant 215 emplois, soit un peu plus de 1 % des emplois industriels du canton (hors horlogerie, arômes & parfum). Conjugué aux soutiens accordés sur la même période par le biais des prestations usuelles de la FAE, ce n'est pas moins d'une vingtaine d'entreprises industrielles qui ont été accompagnées durant cette période délicate pour des montants avoisinant les CHF 13 Mios.
- La prestation d'avances de liquidités continue à être fortement demandée (9 nouvelles prestations en 2018). C'est CHF 3.7 Mios de factures qui ont pu être avancées en 2018. Globalement, depuis 2013, c'est près de CHF 18 Mios de liquidités qui ont été alloués à des entreprises par le seul biais des avances de liquidités.
- 6 mandats ont été accordés en 2018, essentiellement pour proposer des pistes de restructuration de sociétés en difficultés, une prestation très complémentaire et apportant des solutions appréciées aux entreprises.

PRESTATION 4 – AMELIORER L'EFFICIENCE DU DISPOSITIF

4.A. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Rationaliser la logistique

Indicateur et valeur cible :

L'organisation de la logistique est gérée et est opérationnelle par la FONGIT au 31.12.2018

Résultat réel et situation au 31.12.2018 :

L'organisation de la logistique est gérée et est opérationnelle par la FONGIT au 31.12.2018 (au niveau de la Bluebox). Des séances hebdomadaires de coordination ont lieu afin de veiller à l'atteinte continue de cet objectif. A noter qu'un attaché de la DG DERI participe à la séance de coordination.

Commentaire(s) :

Chaque aspect de la logistique fait l'objet d'une analyse et coordination dans le cadre du processus de rationalisation.

4.B. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Veiller à la coordination et à la complémentarité des actions, sous le contrôle du département et éviter tout doublon dans le cadre des missions

Indicateur et valeur cible :

0 sociétés et/ou projets soutenus et/ou missions économique impliquant plus d'un organisme et non justifiée, dûment documentée

Résultat réel :

Aucune société et/ou projet n'a été soutenu par plus d'un organisme sans justification spécifique.

Commentaire(s) :

Dans le cadre de la focalisation des missions de chacun des organismes, leurs activités respectives sont désormais clairement différenciées.

Des collaborations interviennent au cas par cas en fonction des besoins des sociétés et des spécialisations de chacun des organismes.

En ce qui concerne la FAE, une collaboration accrue a été établie avec la Fongit dans le cadre des financements de startup (essentiellement sous forme de prise de participation) et avec l'OPI dans des financements de PME industrielles.

Au cas par cas, les projets s'adressant à la FAE mais qui nécessitent un coaching sont redirigés auprès de la Fongit (startup technologique innovante) et de l'OPI (PME industrielle), voire d'un organisme du dispositif cantonal de soutien.

4.C. Objectif fixé dans le contrat de prestations

Renforcer les collaborations au plan intercantonal (Cautionnement romand, Alp ICT, CleantechAlps, Micronarc, BioAlps, Platinn/Capitalproximité et Alliance) et fédéral (CTI)

Indicateur et valeur cible :

Proposer des objectifs et indicateurs additionnels au 31.12.2018

Résultat réel :

Proposition d'indicateurs et d'objectifs

- Taux d'utilisation des prestations de Cautionnement romand : 75 % du volume de cautionnement de limites de crédit répondant aux exigences de Cautionnement romand

  Résultat 2018 : 95 % (Annexe 5)

- Taux d'acceptation des préavis de la FAE par Cautionnement romand : 90 %

  Résultat 2018 : 100 %

Commentaire(s) :

Au-delà des collaborations occasionnelles dans le cadre de projets spécifiques, la FAE collabore activement dans le cadre de son activité (financement d'entreprises) à la mise à disposition des entreprises genevoises des prestations de Cautionnement romand.

Des coopérations régulières interviennent également avec l'ensemble des organismes du dispositif cantonal au gré des besoins des entreprises rencontrés.

En ce qui concerne, Matchinvest du programme platinn, la collaboration n'a pas dépassé le stade d'un référencement mutuel des prestations auprès des entreprises, cette plateforme ayant finalement cessé son activité le 15 mai 2019.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
Patrick SCHEFER, Directeur FAE	
Genève, le 4 juillet 2019	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Daniel LOEFFLER, Secrétaire général adjoint DDE	
Dominique RITTER, Directeur financier DDE	
Genève, le 4 juillet 2019	

Annexes :

1. Tableau des événements 2018
2. Relevé de fréquentation du site internet de la FAE au 31.12.2018
3. Tableau des dossiers acceptés 2018
4. Tableau des dossiers refusés en 2018
5. Tableau des dossiers acceptés en cautionnement au 31.12.2018
6. Cartographie des risques au 06.11.2018
7. Matrice des risques au 06.11.2018
8. Rapport de l'Organe de Révision des comptes au 31.12.2018
9. Budget 2019
10. Organigramme actualisé (page 18 du contrat de prestations)
11. Arrêté relatif à la rémunération des membres du Conseil de fondation de la FAE, daté du 26.09.2012
12. Arrêté relatif à la nomination des membres du Conseil de fondation pour la période du 01.06.2014 au 31.05.2018, daté du 30.04.2014
13. Arrêté relatif à la nomination des membres du Conseil de fondation pour la période du 01.12.2018 au 30.11.2023, daté du 28.11.2018
14. Règlement de la FAE, validé le 06.11.2018 par le Conseil de fondation (Annexe 2 du contrat de prestations)
15. Liste des membres – Commission de suivi (annexe 6 du contrat de prestations)
16. Rapport d'activité 2018 de la FAE

ANNEXE 4

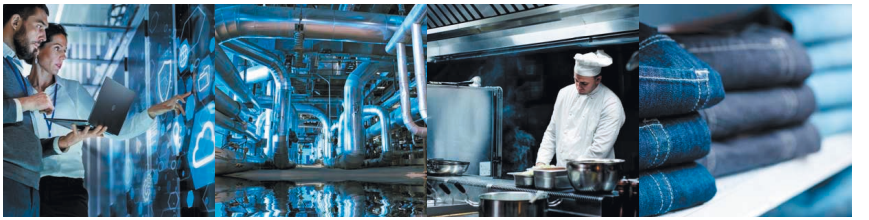

au service des PME

CAUTIONNEMENT ROMAND

Rapport annuel 2018

Cautionnement romand, société coopérative
Avenue Louis-Ruchonnet 16, 1003 Lausanne
www.cautionnementromand.ch

Editeur
Cautionnement romand
Graphisme et mise en page
Cayenne Communication Visuelle
Photographies
Julia Wimmerlin
(Pages 2, 23 et 36)
Thinkstock, iStock
Impression
Imprimerie Fleury

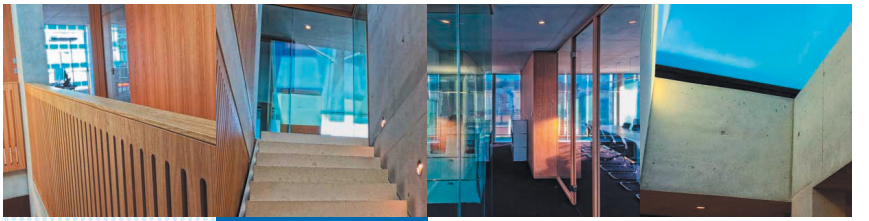

Sommaire

Cautionnement romand

Organisation	4
Billet du Président	5
Cautionnés en 2018	6
Chiffres clés	7
Rapport d'activités	8
Statistiques	10
Bilan	14
Compte de résultat	16
Annexe aux comptes	18
Rapport de l'organe de révision	19
Les sociétaires	20
Comment ça marche ?	21
Contact de proximité	23
Antenne Fribourg	24
Antenne Genève	26
Antenne Neuchâtel	28
Antenne Valais	30
Antenne Vaud	32
Cautionnement suisse	34
Historique	Page centrale

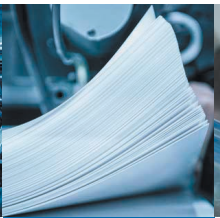

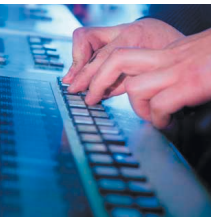

Organisation

Cautionnement romand

		Echéance du mandat
Président	Jean Wenger, Hauterive	2020
Vice-président	Bernard Grobéty, Pully	2020
Administrateurs	Samuel Clerc, Gibloux	2019
	Raphaël Conz, Pully	2020
	Gabriel Décaillet, Sion	2020
	Jacques Folly, Genève	2022
	Laurent Terlinchamp, Chancy	2022
	Olivier Grometto, Genève	2020
	Reto Julmy, Bourguillon	2020
	Jean-Pierre Morand, Bagnes	2020
	Pierre-Marie Rappaz, Sion	2020
	Geneviève Ravezzani, Cudrefin	2020
	Chantal Robin, Broc	2020
	Cyrille Schaer, Lausanne	2021
	Robert Vauthier, Neuchâtel	2020
Directeur	Christian Wenger	
Fondés de pouvoir	Sébastien Durussel	
	Monika Jutzet	
Collaboratrices	Marine Divorne	
	Sandrine Koch	
	Sandra Tamburrini-Schick	
Contrôleurs internes	Eric Schneider	
	Gilbert Staehli	
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA	
Antennes cantonales		
Fribourg	Cautionnement Fribourg	
Genève	FAE	
Neuchâtel	NEuchâtel Interface PME	
Valais	CCF SA	
Vaud	CVC	

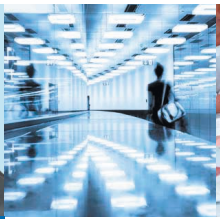
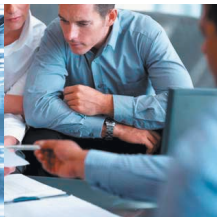

Billet du Président

Jean Wenger

Des projets estimés à près de CHF 320 millions ont pu voir le jour en 2018 grâce au cautionnement suisse! Une contribution significative et appréciée par les PME qui fournissent une occupation à deux tiers de la population active. Les PME ont un rôle central pour le bien-être de notre économie. Elles incarnent l'excellence et sont les gardiennes de précieux savoir-faire qui ont apporté à la Suisse une reconnaissance mondiale. Notre mission qui consiste à les soutenir dans leur quête de financement est donc extrêmement importante pour leur développement.

Ainsi, les décisions quasi unanimes des chambres fédérales d'approuver la révision de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME sont une excellente nouvelle. Particulièrement pour les PE et les PMI. Cette révision fait suite à la motion Comte visant à porter les cautionnements plafonnés actuellement à CHF 500 000.– à CHF 1 million. Ce relèvement renforcera le système de cautionnement actuel et permettra aux PME de continuer à avoir accès au crédit bancaire à des conditions raisonnables, surtout dans le cadre de transmissions d'entreprises. En effet, les banques, qui sont un relais financier indispensable aux entreprises, sont soumises à des contraintes imposées par leurs instances de régulation et ne peuvent donc plus répondre seules à toutes les sollicitations, au risque de voir les entreprises concernées fermer ou passer en mains étrangères. Dans un contexte économique en profonde mutation et très concurrentiel, la place économique et industrielle suisse souffre de coûts de production élevés. De nombreuses entreprises doivent dès lors se repositionner ou réaliser de nouveaux investissements pour augmenter leur productivité et défendre leur compétitivité. Parfois même leur existence en dépend. Il en va du maintien d'un savoir-faire et de places de travail, primordiaux pour certaines régions périphériques. Cette augmentation donnera aux PME la possibilité d'obtenir un financement plus adapté à leurs besoins. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue au plus tard le 1er janvier 2020. Je suis très heureux de ce dénouement en faveur des PME dont les premiers jalons ont été posés en 2013. Un travail de longue haleine a été réalisé par Cautionnement romand et ses partenaires pour informer les parlementaires et les associations professionnelles et économiques. Je remercie notre Directeur pour le soutien indéfectible qu'il m'a apporté dans le cadre des nombreuses démarches nécessaires et dans lesquelles je me suis engagé pleinement.

Malgré des changements brutaux et un niveau d'incertitude élevé, l'économie suisse reste compétitive et les perspectives semblent bonnes. Quelques signaux viennent tempérer l'enthousiasme général comme les relations avec l'UE ainsi que les tensions commerciales et politiques mondiales. Pour l'heure, c'est bien l'impact du protectionnisme mondial sur l'économie helvétique (ouverte) qui m'inquiète ainsi que l'introduction d'éventuels contrôles sur des investissements étrangers qui sont nombreux surtout dans les secteurs innovants. La prospérité helvétique dépend de l'accès aux marchés étrangers. Elle se nourrit d'un commerce international libre. Je pense également qu'une hausse des taux d'intérêts aurait peu de conséquence pour les crédits octroyés aux PME, et donc sur les investissements qui en découlent, contrairement au marché hypothécaire et à l'endettement de certaines collectivités publiques. Elle aurait toutefois le mérite de détendre la situation des investisseurs institutionnels et les marges d'intérêts de nos partenaires bancaires.

Je mesure quotidiennement l'attachement qu'ont les PME, les banques, les associations et le monde politique à notre institution. Je tiens donc à les remercier de leur fidélité et de leur loyauté. Tous nos cautionnements ont pu se concrétiser grâce à nos partenaires bancaires et au soutien de mes collègues du Conseil d'administration, lesquels contribuent activement à la pérennité de nos résultats et au maintien de conditions avantageuses pour nos clients. Avec l'implication totale de nos collaborateurs, des antennes cantonales, du SECO et des cantons, les PME disposent d'une organisation à leur écoute et d'un engagement continu à répondre à leurs besoins de financement, tout cela dans le respect des valeurs de notre institution. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et vous assure de ma détermination pleine et entière pour la suite de mon engagement en faveur des PME.

Cautionnés en 2018

Taux d'intérêts

3,1 pour cent

Taux moyen des nouveaux crédits cautionnés et délivrés en 2018 (comptes courants y compris commission trimestrielle et prêts fixes/variables confondus).

2 pour cent

Le plus bas pour un compte courant débiteur
Pour la rénovation d'une boucherie dans le canton de Vaud. CCD cautionné de CHF 150 000.– (100%) octroyé par une caisse d'épargne. (Aucune commission trimestrielle.)

1,28 pour cent

Le plus bas pour un prêt
Pour l'acquisition d'un bâtiment commercial suite au développement réjouissant d'un atelier mécanique dans l'arc jurassien. CHF 560 000.– financés par un prêt de CHF 345 000.– (62%) et un prêt cautionné de CHF 100 000.– (18%) octroyés par une banque cantonale, le solde (20%) étant couvert par des fonds propres.

Les plus grands

25 millions

Le chiffre d'affaires le plus élevé
Atteint par un fabricant de fenêtres qui a bénéficié d'un cautionnement de CHF 500 000.– pour un fonds de roulement supplémentaire octroyé par une banque cantonale.

6,3 millions

Les fonds propres les plus importants
Au bilan d'un prestataire informatique qui a été racheté par ses cadres. Financement par une ATF de CHF 4,1 millions (63%) et un crédit cautionné de CHF 500 000.– (8%) octroyés par une banque cantonale, le solde étant couvert par un prêt vendeur (18%) et des fonds propres (11%).

160 emplois

Les emplois les plus nombreux
Auprès d'une entreprise de nettoyage et d'entretien rachetée par des salariés. Le financement a été effectué par une banque régionale (61%) dont la moitié est cautionnée et un crédit vendeur (23%). Le solde (16%) par des fonds propres.

Depuis la création de Cautionnement romand en juillet 2007	**moy./an**
2 488 PME cautionnées	216 PME
CHF 493 000 000.– de cautionnements accordés	CHF 43 mios
CHF 1 283 000 000.– d'investissements favorisés par un cautionnement	CHF 112 mios
19 930 places de travail maintenues ou créées	1 733
Nombre d'emplois en moyenne d'une PME cautionnée	8

Chiffres clés

Demandes traitées	2017	2018
	337 71 625 324	367 69 779 513

Nouveaux crédits cautionnés accordés	2017	2018
	221 43 358 029	215 38 383 233
		2 363 Emplois
		112 592 802 Projets

Engagements en cours au 31 décembre	2017	2018
	931 121 751 375	933 121 380 395

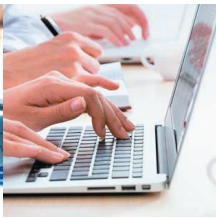

Rapport d'activités 11e exercice

Christian Wenger
Directeur

308 demandes de cautionnement ont été reçues. Après un examen minutieux par les antennes de proximité, Cautionnement romand a pu en accepter près de 70%. Ainsi, pour CHF 38 millions de nouveaux crédits cautionnés ont été accordés en 2018 en faveur de 215 entreprises concernant directement 2 363 emplois et des projets évalués à CHF 113 millions. Plusieurs d'entre elles ont communiqué qu'elles prévoyaient une augmentation de leurs effectifs de 35% en moyenne. Un tiers des fonds cautionnés ont servi à financer des reprises et transmissions d'entreprises (part la plus importante après le record de 2014) et 31% pour des besoins en trésorerie (taux le plus élevé après celui de 2009). Les 933 engagements en cours au 31 décembre 2018 s'élèvent à CHF 121 millions.

Dialogue empirique pour un risque calculé!

Quelque trois cents nouvelles demandes de cautionnement chaque année permettent à Cautionnement romand de percevoir la situation économique et financière dans laquelle les PME évoluent. Lors de l'entrevue initiale avec l'antenne, le porteur présente son projet, le développement de son entreprise et de son environnement. Si besoin, l'analyse est appuyée par des études complémentaires. Cautionnement romand évalue le risque sur la base des informations à sa disposition et de son expérience pour accorder sa confiance. Chaque année, environ deux cents nouveaux cautionnements sont émis pour financer des projets variés émanant de tout type d'entreprise. Ce sont de précieuses informations accumulées pour la continuation de sa mission.

Comptes 2018 sains et contrôle ordinaire

Cautionnement romand est dorénavant audité selon la norme du contrôle ordinaire, ceci afin de renforcer sa crédibilité envers les banques, notamment au vu de l'augmentation du plafond d'intervention à CHF 1 million. En outre, la présentation des comptes a été modifiée (principe de la présentation brute), permettant ainsi une lecture complète des opérations. Cautionnement romand est économiquement saine et prospère. Elle assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la Confédération et de ses partenaires bancaires. Il est indispensable qu'elle ait une assise financière importante pour faire face aux cautionnements en cours de CHF 142 millions et s'assurer un avenir pérenne pour les PME. Les fonds propres de CHF 25 millions sont donc essentiels pour continuer à financer la création, le développement et la transmission d'entreprises.

Banquiers entrepreneurs malgré un environnement normatif

Avant toute action de Cautionnement romand, le projet doit avoir été soumis à une banque et son porteur avoir obtenu un accord de principe. La banque doit être convaincue de sa viabilité, mais ne peut pas le financer seule ou sans une garantie de première qualité. Cautionnement romand ne fournit pas un cautionnement en faveur d'une PME pour lui faciliter l'obtention d'un crédit, elle collabore avant tout avec la banque dans le but de partager le risque lié à son financement. La nuance est importante. Cautionnement romand ne se substitue pas au secteur bancaire, mais aide ponctuellement en assumant une part du risque et ainsi permet à la PME d'augmenter sa capacité d'investissement, voire tout simplement de se créer. Cette complémentarité est d'ailleurs mentionnée dans la loi fédérale révisée. De ce fait, Cautionnement romand encourage la banque à s'intéresser aussi aux PME qui ne répondraient pas totalement aux critères d'éligibilité. Cautionnement romand est d'ailleurs en première loge pour constater les excellents services et conseils fournis par ses partenaires bancaires qui sont indispensables au tissu économique et à notre coopérative. Ils mobilisent et exposent leurs fonds propres pour faire du crédit aux entreprises permettant ainsi développement et croissance économique. Dans les années 30, suite à une pénurie de crédit due à la crise financière, plusieurs coopératives de cautionnement ont été créées pour permettre à certains secteurs d'activités de continuer à obtenir des financements. Aujourd'hui, le crédit bancaire se situant dans un cadre normatif bien plus contraignant, la contribution de Cautionnement romand est encore plus importante pour garantir l'accès au crédit bancaire, à toutes les PME viables, ce d'autant avec des conditions d'intérêts favorables octroyés par nos partenaires bancaires. Cette collaboration bien rodée permet de lisser les filtres que certaines banques mettent parfois en fonction de critères précis par exemple les périodes économiques, les secteurs d'activités, la conjoncture,

une incertitude de marché, un retour sur investissement lointain ou incertain, la durée de vie de la PME, un risque technologique, des réglementations ou des expériences clients.

Le risque zéro n'existe pas!

Les deux principales causes de défaut de paiement de nos clients sont le manque de liquidités et un endettement trop important. Les ratios qui en découlent sont donc significatifs dans notre classification destinée à alimenter la provision pour risques sur cautionnement. La classe de risque est formalisée principalement sur la base des comptes annuels des entreprises cautionnées et de l'historique de remboursement. L'attribution d'une classe de risque permet également de détecter des failles et identifier les dossiers qui méritent un suivi plus poussé. De plus, un crédit, qu'il soit cautionné ou pas, est toujours suivi de manière rigoureuse par l'établissement bancaire concerné. Dans le cadre du devoir de diligence, les banques – qui sont les créancières des engagements cautionnés – veillent à limiter les risques de défaut de paiement en appliquant des normes de suivi et avertissent la caution dès qu'un élément perturbateur surgit (pour preuve, seulement 1,4% des cautionnements sont en retard de paiement). C'est pour cette raison que notre directive traitant du risque sera allégée afin de se concentrer sur les dossiers qui ont besoin d'une attention particulière.

L'innovation s'impose!

L'innovation n'est pas limitée aux entreprises de «haute technologie» ni aux startups, mais concerne toutes les entreprises. Beaucoup de PME cautionnées développent d'ailleurs des technologies innovantes souvent cachées dans des produits finis d'autres entreprises (y compris étrangères) et ne sont donc pas connues du grand public. D'autres PME, dites traditionnelles, sous-évaluent souvent leur potentiel d'innovation particulièrement en faveur d'améliorations de produits existants ou d'optimisation de leurs procédés de production ou de commercialisation. Ceci est d'autant plus important pour maintenir des emplois dans le secteur secondaire. Pour le cas particulier des startups, depuis la crise financière de 2008, les sociétés de capital-investissement (private equity) et les fonds de multinationales ont occupé le terrain. Nos cautionnements en leur faveur sont donc en diminution.

L'émergence de financements alternatifs est intéressante pour elles, mais les apports prennent souvent la forme d'une participation au capital, puis au Conseil d'administration et donc une perte de pouvoir pour leurs créateurs...

Après les «FoodTech», les «LowTech» et les «SilverTech», à qui le tour?

Les produits et prestations proposés par les entreprises cautionnées sont d'une incroyable diversité, à l'image des protéines végétales. D'autres PME cautionnées dites plus traditionnelles équipent des bus en Inde, ou encore l'unité d'élite de la police française! Une cautionnée active dans l'énergie a même reçu un apport de fonds de CHF 50 millions malgré des pertes comptables récurrentes, une autre, active dans la cybersécurité, a annoncé une levée de fonds de CHF 80 millions pour accélérer son expansion à l'international! Après la réalité virtuelle et les technologies immersives, nous avons pris pied dans le e-sport et les «LowTech» ainsi que dans les services innovants destinés aux personnes âgées, les «SilverTech», à coup sûr à fort potentiel, tout comme les «DeepTech» sensées réinventer l'avenir, rien que ça!

Open Data?

Les technologies ouvrent des possibilités vertigineuses qui semblent illimitées. La transformation numérique déferle sur toute la société et bouleverse les modèles économiques à l'image des clients demandeurs de services bancaires plutôt que de banques. La différence est subtile mais les banques l'ont bien compris, elles collaborent avec des startups afin de compléter leurs solutions ou y apporter des innovations. Essentiel pour faire face à l'appétit des grandes entreprises technologiques qui souhaitent grignoter des parts de ce gigantesque marché. Cela à l'ère de l'Open Banking, voire de l'Open Data. Les données seront le moteur de notre économie. C'est pour cela que notre ERP «Janus», désormais implanté au plan national, une belle réussite d'une introduction verticale et transversale, continuera à évoluer afin de pouvoir exploiter tout le potentiel d'une transformation numérique de l'ensemble des processus de cautionnement. Ceci grâce à la science des données nationales, à plus de coopération, pour plus de savoir-faire et pour mettre nos prestations encore plus rapidement à disposition.

Statistiques

Nouveaux crédits cautionnés accordés

	2015	2016	2017	2018		
Fribourg	3 624 000	3 475 500	4 541 666	14	3 590 000	9%
Genève	7 682 860	10 659 500	9 157 750	64	10 528 320	27%
Neuchâtel	3 470 000	3 350 000	4 647 000	34	7 213 950	19%
Valais	3 020 000	4 198 700	6 756 000	28	4 471 000	12%
Vaud	18 517 500	17 695 600	18 255 613	75	12 579 963	33%
Total	**36 314 360**	**39 379 300**	**43 358 029**	**215**	**38 383 233**	**100%**

Nouveaux crédits cautionnés accordés

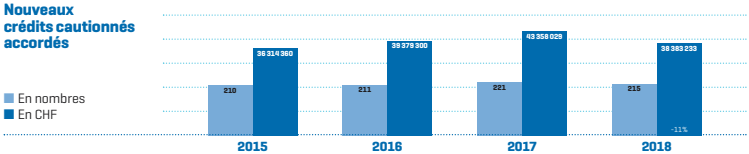

Nouveaux crédits cautionnés accordés

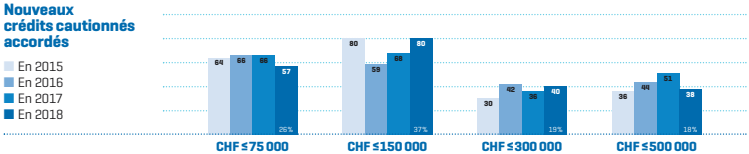

Crédits cautionnés moyens

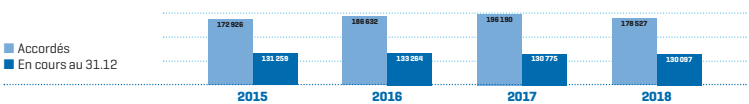

Engagements en cours

	2015	2016	2017		2018	
Fribourg	12 097 672	12 773 434	14 042 688	75	13 202 400	11%
Genève	17 140 494	20 733 911	20 168 314	167	23 185 304	19%
Neuchâtel	10 093 714	11 227 192	12 133 767	98	15 140 052	13%
Valais	12 102 801	11 796 867	15 145 155	145	16 291 622	13%
Vaud	58 954 372	60 741 164	60 261 451	448	53 561 017	44%
Total	**110 389 052**	**117 272 567**	**121 751 375**	**933**	**121 380 395**	**100 %**

Engagements en cours

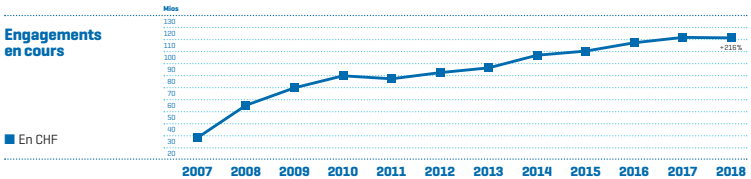

Engagements en cours selon le solde résiduel

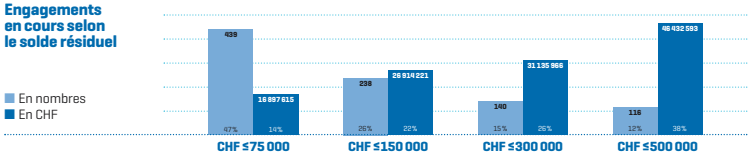

Crédits cautionnés moyens par canton

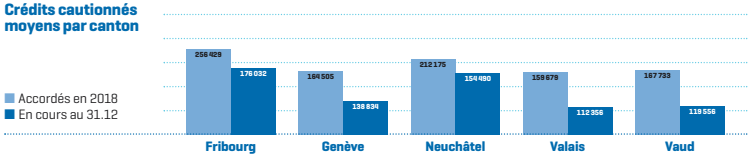

Statistiques
Accordés 2018

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018		
Banques cantonales	58%	62%	55%	126	21 408 013	56%
Grandes banques	20%	19%	22%	27	5 908 000	15%
Banques Raiffeisen	16%	10%	12%	44	7 913 900	21%
Autres banques	5%	7%	10%	11	1 923 320	5%
Banques régionales	1%	2%	1%	7	1 230 000	3%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**215**	**38 383 233**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018		
Reprise et transmission	30%	29%	25%	61	12 212 743	32%
Fonds de roulement	27%	18%	31%	67	12 173 320	31%
Création d'entreprise	17%	17%	14%	46	6 421 000	17%
Investissement	14%	28%	18%	30	4 951 170	13%
Immobilier	12%	8%	12%	11	2 625 000	7%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**215**	**38 383 233**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

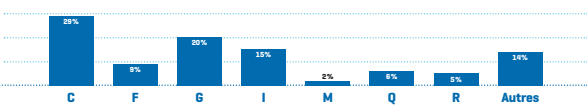

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

Statistiques
Engagements 31.12.2018

Engagements en cours selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017		2018	
Banques cantonales	66%	65%	62%	582	74 912 621	62%
Grandes banques	14%	16%	18%	104	20 613 750	17%
Banques Raiffeisen	14%	12%	12%	178	16 313 827	14%
Autres banques	4%	5%	6%	43	6 532 863	5%
Banques régionales	2%	2%	2%	26	3 007 334	2%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**933**	**121 380 395**	**100%**

Engagements en cours selon le but du crédit

	2015	2016	2017		2018	
Reprise et transmission	30%	30%	28%	268	35 809 918	30%
Fonds de roulement	23%	22%	24%	250	30 308 739	25%
Création d'entreprise	14%	14%	13%	154	15 938 016	13%
Investissement	16%	19%	19%	171	21 567 257	18%
Immobilier	17%	15%	16%	90	17 756 463	14%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**933**	**121 380 395**	**100%**

Engagements en cours selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

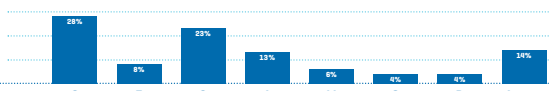

Engagements en cours selon les emplois

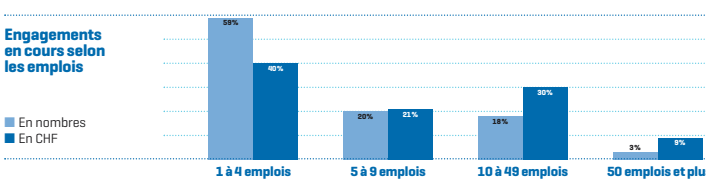

Bilan
Actif

	%	31.12.2018 CHF	%	31.12.2017 CHF
Actifs circulants	**71,1**	**28 796 221.27**	**70,3**	**27 854 795.67**
Trésorerie	68,9	27 892 029.17	67,3	26 660 329.27
Créances résultant de prestations de services				
Créances envers des débiteurs cautionnés		60 301.20		117 921.25
Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés		-25 000.00		-35 000.00
	0,1	35 301.20	0,2	82 921.25
Autres créances à court terme				
Confédération, c/c		775 402.48		860 496.71
SwissLife, c/c		1 183.80		81 196.40
Impôt anticipé à récupérer		79 750.55		65 495.85
	2,1	856 336.83	2,5	1 007 188.96
Actifs de régularisation	0,0	12 554.07	0,3	104 356.19
Actifs immobilisés	**28,9**	**11 683 375.75**	**29,7**	**11 737 096.33**
Immobilisations financières	27,6	11 137 247.55	28,3	11 191 379.08
Autres placements à long terme	1,3	546 128.20	1,4	545 717.25
Total de l'actif	**100,0**	**40 479 597.02**	**100,0**	**39 591 892.00**

Bilan
Passif

	%	31.12.2018 CHF	%	31.12.2017 CHF
Capitaux étrangers à court terme	**0,8**	**356 056.11**	**0,9**	**356 347.54**
Dettes résultant de l'achat de prestations de services	0,0	9 159.40	0,1	39 709.94
Autres dettes à court terme	0,6	252 750.86	0,5	197 962.30
Passifs de régularisation	0,2	94 145.85	0,3	118 675.30
Capitaux étrangers à long terme	**38,0**	**15 374 000.00**	**49,3**	**19 511 000.00**
Autres dettes à long terme	2,5	1 000 000.00	2,5	1 000 000.00
Provisions et postes analogues prévus par la loi				
Provision pour risques sur cautionnement		12 274 000.00		12 061 000.00
Provision pour assurer la prospérité durable de l'entreprise		0.00		4 350 000.00
Provision pour développement complémentaire JANUS		100 000.00		100 000.00
Fonds pour l'abaissement des frais aux clients		2 000 000.00		2 000 000.00
	35,5	14 374 000.00	46,8	18 511 000.00
Capitaux propres	**61,2**	**24 749 540.91**	**49,8**	**19 724 544.46**
Capital social	46,2	18 676 000.00	47,2	18 677 000.00
Fonds de réserve	15,0	6 073 540.91	2,6	1 047 544.46
Total du passif	**100,0**	**40 479 597.02**	**100,0**	**39 591 892.00**

Compte de résultat par nature

	%	2018 CHF	%	2017 CHF
Produits				
Produits résultant de l'activité de cautionnement				
Frais d'étude[1]		198 898.25		369 180.05
Frais de dossier[2]		164 400.00		182 025.00
Primes de risques[3]		1 412 542.70		1 351 633.12
Prise en charge de 65 % des cautionnements honorés par la Confédération		2 369 983.42		2 138 317.29
Prise en charge partielle des cautionnements honorés par les cantons et LACI		110 726.73		28 910.44
Récupérations totales sur les cautionnements honorés		1 255 524.39		1 275 481.02
Aides financières de la Confédération[4]		1 342 822.00		1 442 321.00
	94,2	6 854 897.49	92,4	6 787 867.92
Autres produits	5,8	425 353.80	7,6	560 380.60
Total des produits	**100,0**	**7 280 251.29**	**100,0**	**7 348 248.52**
Charges				
Charges résultant de l'activité de cautionnement				
Cautionnements honorés[5]		3 658 662.96		3 289 718.87
Évolution de la provision pour risques sur cautionnements		213 000.00		581 000.00
Récupérations en faveur de la Confédération, des cantons et LACI		784 604.64		749 015.75
Frais de procédure, d'avocats et de l'agence de recouvrement		122 858.71		134 767.44
Pertes sur débiteurs cautionnés et variation de la provision		13 633.55		17 377.95
	65,9	4 792 759.86	65,0	4 771 880.01
Autres charges	3,8	279 076.10	4,6	339 098.50
Rémunération des antennes cantonales[6]	7,5	548 500.00	6,7	489 900.00
Charges de personnel	9,9	722 202.90	10,3	756 245.90
Autres charges d'exploitation				
Frais de locaux		93 094.18		94 057.35
Charges administratives, d'exploitation et informatiques		77 760.39		92 559.90
Honoraires de l'Organe de révision et du contrôle interne		38 354.65		31 323.75
Indemnités et frais de séances du Conseil		170 468.80		182 982.85
Frais d'assemblée, rapports, promotion, séances et déplacements		72 398.46		85 330.63
	6,2	452 076.48	6,6	486 254.48
Ajustement de la valeur de la participation	0,0	0.00	2,2	165 000.00
Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé	0,0	0.00	1,2	91 612.95
Résultat d'exploitation (EBIT)	**6,7**	**485 635.95**	**3,4**	**248 256.68**

	%	2018 CHF	%	2017 CHF
Charges et produits financiers				
Intérêts actifs et dividendes		276 198.15		263 287.15
Gains/pertes (-) sur l'aliénation de titres		0.00		14 050.00
Gains/pertes (-) de cours non réalisés sur titres		-73 784.15		25 787.04
Frais sur titres et c/c		-22 606.12		-22 124.22
Corrections de valeurs forfaitaires		9 552.62		-1 413 175.06
	2,6	189 360.50	-15,4	-1 132 175.09
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période				
Produit de liquidation de la CSC		0.00		7 345 602.00
Dissol./dotation (-) à la prov. pour assurer la prospérité durable de l'entreprise		4 350 000.00		-4 350 000.00
Dotation à la provision pour développement complémentaire JANUS		0.00		-100 000.00
Dotation au fonds pour l'abaissement des frais aux clients		0.00		-2 000 000.00
	59,7	4 350 000.00	12,2	895 602.00
Résultat de l'exercice (transféré au Fonds de réserve)	**69,0**	**5 024 996.45** Bénéfice	**0,2**	**11 683.59** Bénéfice

[1] Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des nouvelles demandes de cautionnement.
[2] Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.
[3] Prime de risque annuelle de 1,25%, sur le solde débiteur ou limite le plus élevé, payée par les débiteurs cautionnés.
[4] Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DEFR, dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.
[5] Remboursements effectués en faveur des établissements bancaires pour clôturer une prestation ouverte par une entreprise cautionnée.
[6] La rémunération annuelle des antennes a été revue en 2018 de la manière suivante: pour compenser l'harmonisation de la taxe d'inscription à CHF 300.–, CHF 200.– sont reversés par dossier traité. Pour les dossiers accordés, CHF 1 000.– jusqu'à CHF 75 000.–, CHF 1 600.– de CHF 75 001.– à CHF 150 000.– et CHF 2 200.– à partir de CHF 150 001.–. A cela s'ajoutent CHF 500.– par dossier traité non accordé et CHF 200.– par dossier en cours pour le suivi de la clientèle. Pour terminer, une contribution de base de CHF 12 000.– par an est versée pour leur disponibilité.

Annexe aux comptes

En francs suisses

Raison sociale
Cautionnement romand, société coopérative

Siège: Lausanne
EPT: 4,8 (5,1 en 2017)

1. Principes d'évaluation et présentation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 et ss). La présentation du compte de résultat a été adaptée en 2018. Afin de faciliter la comparaison avec l'année précédente, le compte de résultat 2017 a été ajusté.

Créances résultant de prestations et provision pour pertes sur débiteurs cautionnés
Les créances résultant des débiteurs cautionnés sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles. Il s'agit principalement de primes de risque dues pour les exercices 2017 et 2018.

Actif immobilisé
Les immobilisations financières figurent au bilan à leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché diminuée des corrections de valeur calculées à hauteur de 15%.

Cautionnement romand détient une participation dans la société Bürgschafts-Support AG dont le siège est à Lausanne. Cette société a été créée en 2016 afin de développer et mettre à disposition une plateforme informatique pour les activités de cautionnement en faveur des PME en suisse, ainsi que des prestations dans ce domaine. Son capital-actions est de CHF 100 000.– dont 30% détenu par Cautionnement romand (25% du droit de vote). Elle a été entièrement amortie durant les exercices précédents.

Cautionnement romand a complètement aménagé les nouveaux locaux à Lausanne en décembre 2016. Ces immobilisations corporelles ont été entièrement amorties durant les exercices précédents.

2. Montant global provenant de la dissolution de réserves de remplacement et de réserves latentes

Au cours de l'exercice sous revue, une dissolution nette de réserves latentes pour un montant total de CHF 4 385 919.– est à relever (dont CHF 4 350 000.– concernent la dissolution de la provision pour assurer la prospérité durable de l'entreprise).

3. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Capitaux propres
Au 31 décembre 2018, la part sociale de CHF 1 000.– détenue par l'Association genevoise des Kiosques, société dissoute et radiée, a été annulée. Le produit a été comptabilisé dans le fonds de réserve.

Dettes envers des institutions de prévoyance
Au 31 décembre 2018, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 5 970.60.

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat
La participation au bénéfice de liquidation de la Coopérative centrale suisse de cautionnement (CSC) de CHF 7 345 602.– a été enregistrée sous Charges et produits exceptionnels, uniques et hors périodes en 2017. Des provisions ont été constituées à hauteur de CHF 6 450 000.–. Au 31 décembre 2018, une provision de CHF 4 350 000.– a été dissoute.

Etat des engagements et provision pour risques sur cautionnements
Engagements calculés sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2018 (y c. 1 dossier ARM):

	31.12.2018		31.12.2017	
	Nbre	CHF	Nbre	CHF
Engagements totaux en cours	934	115 506 201	933	115 756 944
A charge de Cautionnement romand	28%	32 189 245	29%	33 076 611
Provision calculée sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2018 des engagements en cours:				
Risque 1	185	2 409 000	171	2 288 000
Risque 2	428	8 478 000	437	8 208 000
Risque 3 (y c. 1 dossier ARM)	55	1 387 000	59	1 565 000
Provision individualisée	668	12 274 000	667	12 061 000
Degré de couverture		38%		36%

Montant total des cautionnements honorés durant l'excercice
Le montant mentionné au compte d'exploitation représente:

Cautionnements honorés	41	3 658 662.96	25	3 289 718.87
A charge de Cautionnement romand		1 177 952.81		1 122 491.14

Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE CAUTIONNEMENT ROMAND, SOCIETE COOPERATIVE
A LAUSANNE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cautionnement romand, société coopérative, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information
Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été contrôlés selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 22 février 2019

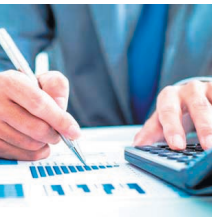

Les sociétaires

	CHF
Canton de Vaud	5 331 000
Canton du Valais	3 500 000
Centre Patronal	10 000
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC	4 499 000
Etat de Fribourg	1 249 000
Fédération des Entreprises Romandes Genève	10 000
Nouvelle Organisation des Entrepreneurs	1 000
Centre de Cautionnement et de Financement SA	1 000 000
République et canton de Genève	1 500 000
République et Canton de Neuchâtel	1 000
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	1 549 000
Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève	10 000
Union Patronale du Canton de Fribourg	16 000
Capital social	**18 676 000**

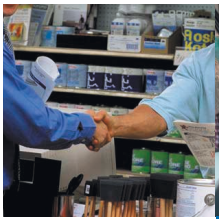
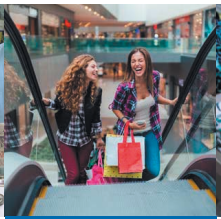

Comment ça marche?

4 organisations de cautionnement, reconnues par la Confédération, couvrent le territoire helvétique. Elles sont régies par une Loi fédérale et une Ordonnance avec comme but de *«permettre aux PME rentables et susceptibles de se développer, d'accéder plus facilement à des emprunts bancaires»*.

Pourquoi?

Le tissu économique suisse est fondé sur les PME. Il est donc impératif qu'elles puissent en tout temps avoir la possibilité de se financer, quel que soit leur besoin. C'est l'essence même du cautionnement: faciliter l'accès au crédit bancaire pour aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois, et donc générer de la croissance économique.

Comment?

La coopérative de cautionnement se porte caution solidaire en faveur d'une banque pour un crédit commercial octroyé à une personne physique ou morale, à concurrence de CHF 500 000.– au maximum (bientôt CHF 1 000 000.–).

Cautionnement?

Le cautionnement est un contrat par lequel l'organisation de cautionnement s'engage envers un établissement bancaire (créancier) à garantir le paiement de la dette contractée par l'entreprise cautionnée ou la personne physique cautionnée acquérant les locaux ou les actions de son entreprise. Le cautionnement revêt un caractère accessoire, il ne peut exister que sur une obligation valable (crédit bancaire commercial cautionné). En cas de défaillance de l'entreprise cautionnée, la coopérative rembourse la banque (la coopérative assume les 35%, le solde étant couvert par la Confédération). S'ensuivent les procédures usuelles de recouvrement.

Bénéficiaires?

Toute entreprise active dans tous les secteurs d'activités et à tout stade de développement qui présente un projet cohérent et viable à terme. Ne peut être cautionnée, celle qui bénéficie d'aides financières ou indemnités de la Confédération pour le même projet ou est mentionnée dans la Loi fédérale sur l'agriculture.

Contact?

Avant tout, un accord oral de principe d'un établissement bancaire doit être obtenu par le demandeur. Celui-ci doit convaincre préalablement son banquier du bienfondé de ses objectifs et doit être en mesure de présenter son projet de manière sérieuse et détaillée. Ensuite, il y a lieu de compléter et signer le formulaire de demande de cautionnement et le transmettre aux représentants de Cautionnement romand dans les régions, les antennes cantonales. Celles-ci assument le contact de proximité.

Conditions?

Hormis la viabilité de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements, les compétences professionnelles appropriées à l'activité exercée et les qualités entrepreneuriales de la direction sont des conditions indispensables à l'obtention d'un cautionnement. En plus de l'intégration de critères qualitatifs et quantitatifs, Cautionnement romand prend en compte l'impact de son intervention sur le maintien ou la création d'emplois. De son côté, la banque effectue son travail d'estimation et d'évaluation des risques, ce qui amène une dynamique intéressante entre tous les interlocuteurs. Pour se protéger contre d'éventuels impayés, des sûretés réelles ou personnelles peuvent être demandées. Elles sont constituées par la banque ou par Cautionnement romand.

Combien?

Outre la finance d'inscription à payer auprès de l'antenne cantonale pour qu'elle puisse ouvrir l'étude (CHF 300.–, déduite en cas d'acceptation), les frais d'intervention s'élèvent à 1% du crédit cautionné (minimum CHF 500.–, maximum CHF 2 700.–), pour autant que le dossier soit accepté. S'ensuit la facturation d'une prime de risque annuelle de 1,25%, compensée par un taux d'intérêt bancaire favorable (la banque n'assumant pas le risque débiteur, les taux offerts sont, en règle générale, inférieurs de 2% à 3% à ceux des crédits bancaires commerciaux usuels).

Durée?

Le remboursement varie en fonction du but du crédit et du budget. Il s'étale en règle générale de 4 à 7 ans. Ensuite, l'entreprise doit être à même de satisfaire pleinement les conditions d'une intervention bancaire voire d'être indépendante financièrement.

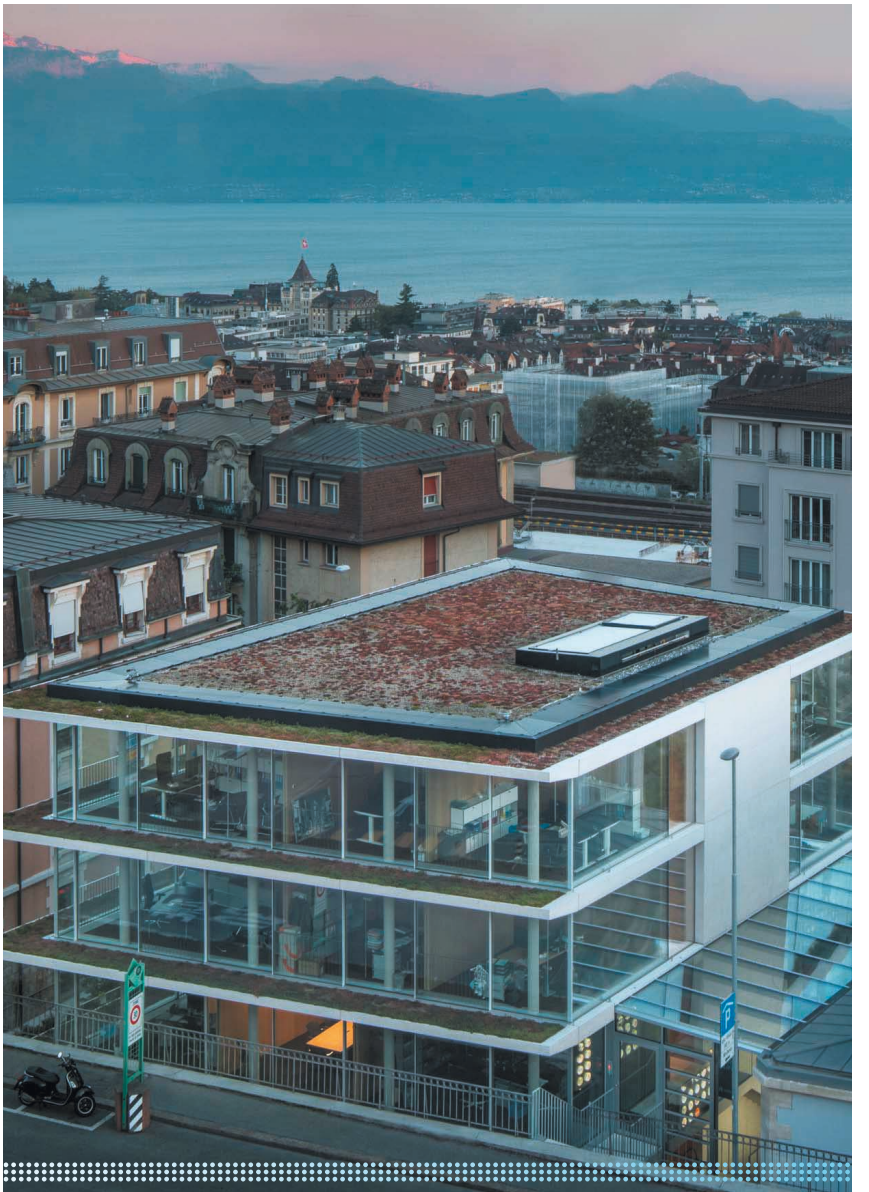

Contact de proximité

Cinq antennes représentent Cautionnement romand dans les cantons

Depuis le 18 juillet 2007 et suite à la reconnaissance de Cautionnement romand, société coopérative en qualité d'organisme de cautionnement ouest par la Confédération, seule celle-ci est habilitée à établir les contrats de cautionnement dans les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Toutefois, Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité actifs dans les milieux de soutien à l'économie: les antennes cantonales.

Elles ont le mandat de représenter Cautionnement romand dans leur canton respectif. Ce sont des structures juridiquement indépendantes qui ont été choisies pour leur connaissance du tissu économique local permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les tâches des antennes sont fixées par une convention qui les lie notamment à l'obligation de respecter les règles, les processus, et les autres règlements de Cautionnement romand. Outre de démontrer également qu'elles disposent des compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et sa banque et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de CHF 150 000.–, et formulent un préavis au Conseil d'administration de Cautionnement romand pour les montants supérieurs à cela. Des indemnités par dossier traité et par dossier en cours sont prévues dans le contrat de collaboration.

L'avantage de cette organisation en réseau réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une antenne locale connaissant tout particulièrement le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est primordiale pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus. Une proximité indispensable permettant de faciliter l'écoute et les contacts avec les entreprises.

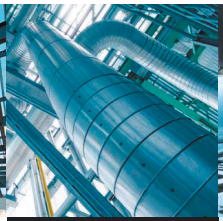

Antenne Fribourg

Cautionnement Fribourg
Boulevard de Pérolles 25
CP 1350, 1701 Fribourg
Tél. 026 323 10 20

Président
Samuel Clerc

Direction
Jean-Bernard Auderset
(<12.2018)
Françoise Cudré-Mauroux
(>01.2019)

Historique

Afin de donner à l'antenne Fribourg de Cautionnement romand une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association Cautionnement Fribourg a été créée en août 2009.

En plus de l'Union Patronale du Canton de Fribourg et de la Chambre de Commerce Fribourg, le Canton de Fribourg, par le biais de la Promotion économique, est l'un des trois membres fondateurs.

La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente les intérêts du Canton de Fribourg dans le Conseil d'administration de Cautionnement romand.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Fribourg de Cautionnement romand.

Depuis octobre 2018, et l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la promotion économique, Cautionnement Fribourg est également mandaté pour traiter les demandes de cautionnements cantonaux, destinés à financer des projets d'importance cantonale qui portent sur un investissement stratégique ou sur la transmission d'entreprises.

CAUTIONNEMENT FRIBOURG

	Cautionnement romand			Antenne Fribourg			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	22	4 697 000	213 500	7%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	14	3 590 000	256 429	9%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		212	15,1	9%
Montant de l'aide par emploi		16 243			16 934		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		18 057 500	5,0x	16%
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	4	156 659	39 165	4%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**75**	**13 202 400**	**176 032**	**11%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	2 684 000	2 167 500	1 060 000	3 040 000	85%
Grandes banques	350 000	730 000	2 000 000	250 000	7%
Banques Raiffeisen	590 000	428 000	1 141 666	150 000	4%
Autres banques					0%
Banques régionales		150 000	340 000	150 000	4%
Total	**3 624 000**	**3 475 500**	**4 541 666**	**3 590 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	690 000	1 030 000		1 020 000	29%
Fonds de roulement	700 000	500 000	2 750 000	800000	22%
Création d'entreprise	950 000	500 000	475 000	940 000	26%
Investissement	100 000	1 445 500	476 666	580 000	16%
Immobilier	1 184 000		840 000	250 000	7%
Total	**3 624 000**	**3 475 500**	**4 541 666**	**3 590 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

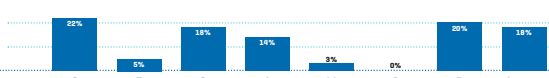

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

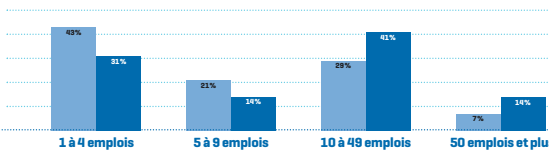

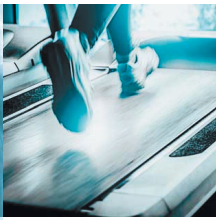

Antenne Genève

FAE
Chemin du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 827 42 84
www.fae-ge.ch

Président
Philippe Lathion

Directeur
Patrick Schefer

Historique

La FAE a été fondée en 2005 sur la base de la Loi sur l'aide aux entreprises votée par le Grand Conseil genevois.

Composée de spécialistes en finance et en gestion, la FAE intervient de manière subsidiaire pour faciliter l'accès au financement à des entreprises basées dans le canton de Genève, afin de favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée et ainsi contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

Activités

Cautionnement, dont jusqu'à CHF 500 000.– via Cautionnement romand. Prise de participation minoritaire. Avance de liquidités contre cession de factures. Financement de mandat. Mesures franc fort pour l'industrie sous forme de prêt.

fae
facilitateur de financement

	Cautionnement romand			Antenne Genève			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	81	14 525 250	179 324	21%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	64	10 528 320	164 505	27%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		670	10,5	28%
Montant de l'aide par emploi		16 243			15 714		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		21 936 465	2,1x	19%
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	4	283 442	70 860	8%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**167**	**23 185 304**	**138 834**	**19%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	5 104 000	3 991 000	3 377 500	4 604 000	44%
Grandes banques	1 173 700	3 700 000	2 650 000	1 793 000	17%
Banques Raiffeisen	360 000	793 500	1 070 000	2 208 000	21%
Autres banques	1 045 160	2 175 000	2 060 250	1 523 320	14%
Banques régionales				400 000	4%
Total	**7 682 860**	**10 659 500**	**9 157 750**	**10 528 320**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	3 815 860	4 832 500	3 503 500	4 564 000	43%
Fonds de roulement	2 561 000	1 771 000	3 078 250	3 218 320	31%
Création d'entreprise	1 256 000	1 520 000	1 346 000	1 218 000	12%
Investissement	50 000	2 286 000	1 230 000	1 528 000	14%
Immobilier		250 000			0%
Total	**7 682 860**	**10 659 500**	**9 157 750**	**10 528 320**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

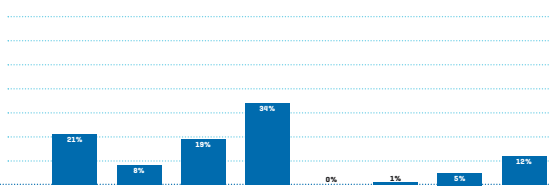

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

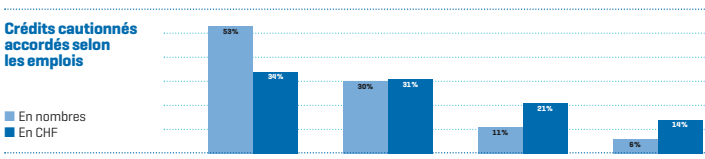

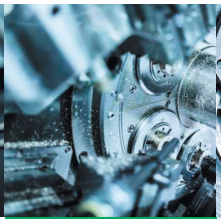

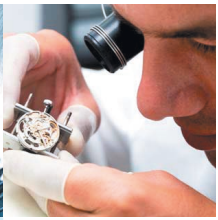

Antenne Neuchâtel

NEuchâtel Interface PME
CP 1401, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 853 42 54

Président
Jean Wenger

Directeur
Yves Agustoni

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées par la Société coopérative NEuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939.

Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, certaines communes, des associations professionnelles ainsi que la Chambre du commerce.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Neuchâtel de Cautionnement romand.

CAUTIONNEMENT ROMAND
NEuchâtel Interface PME

	Cautionnement romand			Antenne Neuchâtel			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	81	18 768 800	231 714	27%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	34	7 213 950	212 175	19%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		458	13,5	19%
Montant de l'aide par emploi		16 243			15 751		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		20 292 000	2,8x	18%
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	4	432 443	108 111	12%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**98**	**15 140 052**	**154 490**	**12%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	2 690 000	3 005 000	3 801 000	3 623 950	50%
Grandes banques	220 000	100 000	45 000	1 205 000	17%
Banques Raiffeisen	560 000		501 000	1 835 000	25%
Autres banques		120 000	300 000	400 000	6%
Banques régionales		125 000		150 000	2%
Total	**3 470 000**	**3 350 000**	**4 647 000**	**7 213 950**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	195 000	1 280 000	1 190 000	1 575 000	22%
Fonds de roulement	1 300 000	850 000	985 000	2 490 000	35%
Création d'entreprise	375 000	1 055 000	944 000	1 535 000	21%
Investissement	285 000	165 000	570 000	1 008 950	14%
Immobilier	1 315 000		958 000	605 000	8%
Total	**3 470 000**	**3 350 000**	**4 647 000**	**7 213 950**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

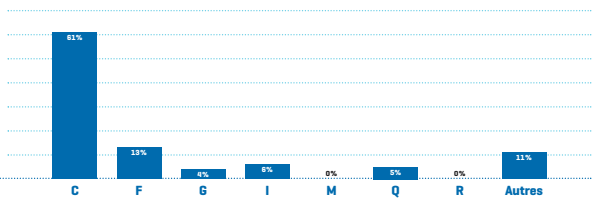

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

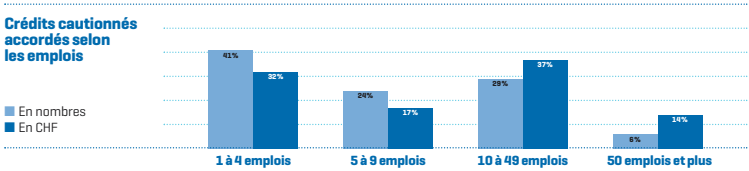

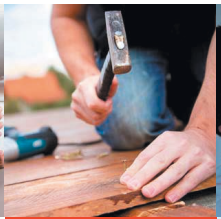
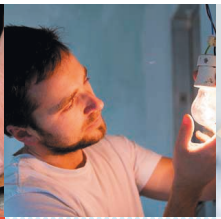
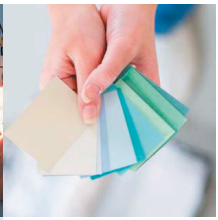

Antenne Valais

CCF SA
Rue Pré-Fleuri 6
CP 286, 1951 Sion
Tél. 027 327 35 50
www.ccf-valais.ch

Président
Jean-Pierre Morand

Directeur
Jacques Métrailler

Historique

Le Centre de Cautionnement et de Financement (CCF SA) est le prestataire des services financiers de Business Valais, la promotion économique cantonale. Sa mission est de fournir des conseils avisés de spécialistes du financement et de contribuer au montage financier de projets. Il est issu de la fusion en juin 2016 entre le Centre de Compétences Financières SA et l'Office valaisan de cautionnement et est devenu ainsi la porte d'entrée unique pour toutes les sociétés valaisannes à la recherche de financement.

Ses engagements se montent à CHF 111 mios auprès de 471 sociétés dans les secteurs des nouvelles technologies, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et de la construction.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Valais de Cautionnement romand. Aides cantonales sous forme de cautionnement de crédits bancaires ou de leasings pour un montant maximum de CHF 2 000 000.–, de prêts directs, de subventions et de garanties de construction. Expertise financière, conseil financier et intermédiation financière.

CCF SA
CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT

	Cautionnement romand			Antenne Valais			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	58	9 493 500	163 681	14%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	28	4 471 000	159 679	12%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		186	6,6	8%
Montant de l'aide par emploi		16 243			24 038		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		15 471 249	3,5x	14%
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	6	428 649	71 442	12%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**145**	**16 291 622**	**112 356**	**13%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	1 445 000	2 933 700	4 701 000	2 861 000	64%
Grandes banques	50 000	150 000	1 300 000	600000	13%
Banques Raiffeisen	1 525 000	1 115 000	755 000	810 000	18%
Autres banques					0%
Banques régionales				200 000	5%
Total	**3 020 000**	**4 198 700**	**6 756 000**	**4 471 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	690 000	735 000	2 235 000	1 201 000	27%
Fonds de roulement	225 000	318 700	1 200 000	990 000	22%
Création d'entreprise	695 000	1 755 000	941 000	730 000	16%
Investissement	1 290 000	440 000	790 000	650 000	15%
Immobilier	120 000	950 000	1 590 000	900 000	20%
Total	**3 020 000**	**4 198 700**	**6 756 000**	**4 471 000**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

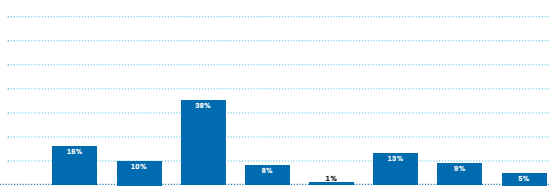

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

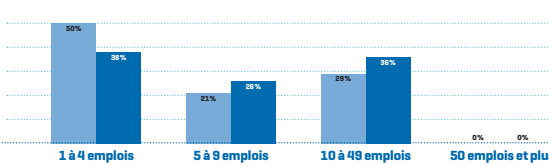

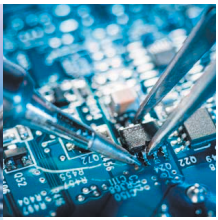

Antenne Vaud

CVC
Avenue Général-Guisan 117
CP 126, 1009 Pully
Tél. 021 721 11 81
www.cvc-cvch.ch

Président
Hervé Linder

Directeur
Guillaume Abetel

Historique

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC a été fondée en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par Cautionnement romand en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7 500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330 mios.

Les détenteurs des parts sociales se composent de personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. La CVC bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également, par le biais d'un arrière cautionnement, plusieurs dossiers dans le cadre d'interventions de types industriels et technologiques.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Vaud de Cautionnement romand. Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal. Dès 2016, dans le cadre de la mise en place du Fonds de soutien à l'industrie, la CVC est chargée de traiter les demandes de cautionnement de crédit bancaire ou de prêt pour le compte de l'Etat de Vaud.

CVC
CVC COOPÉRATIVE VAUDOISE DE PROMOTION DU CAUTIONNEMENT

	Cautionnement romand			Antenne Vaud			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	125	22 294 963	178 360	32%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	75	12 579 963	167 733	33%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		836	11,1	35%
Montant de l'aide par emploi		16 243			15 048		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		36 835 588	2,9x	33%
Cautionnements honorés	51	3 658 663	89 236	23	2 357 470	102 499	64%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**448**	**53 561 017**	**119 556**	**44%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	9 330 000	12 186 100	10 750 863	7 279 063	58%
Grandes banques	5 640 000	2 750 000	3 395 000	2 060 000	16%
Banques Raiffeisen	2 682 500	1 713 000	1 742 750	2 910 900	23%
Autres banques	665 000	521 000	2 107 000		0%
Banques régionales	200 000	525 500	260 000	330 000	3%
Total	**18 517 500**	**17 695 600**	**18 255 613**	**12 579 963**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	5 570 000	3 700 500	3 805 863	3 852 743	31%
Fonds de roulement	4 992 500	3 452 500	5 479 000	4 675 000	37%
Création d'entreprise	2 730 000	1 795 000	2 305 000	1 998 000	16%
Investissement	3 510 000	6 839 000	4 885 750	1 184 220	9%
Immobilier	1 715 000	1 908 600	1 780 000	870 000	7%
Total	**18 517 500**	**17 695 600**	**18 255 613**	**12 579 963**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

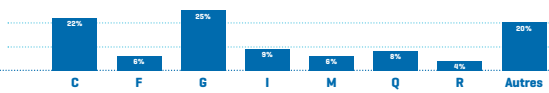

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

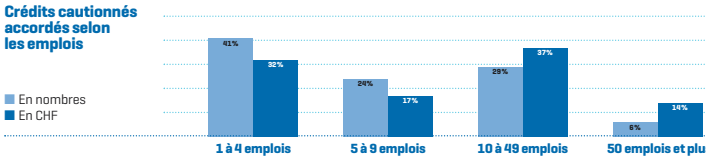

Cautionnement suisse

En Suisse, il existe quatre coopératives régionales de cautionnement travaillant en partenariat avec les banques en faveur des PME. Elles se portent garantes pour le financement de leur création, développement, reprise ou succession.

Cautionnements
L'accès facilité au crédit bancaire.

Bürgschaften
Die sichere Finanzierung für KMU.

Fideiussioni
Il finanziamento sicuro per le PMI.

Les 4 organisations ont l'aval du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO)

www.cautionnements-pme.ch

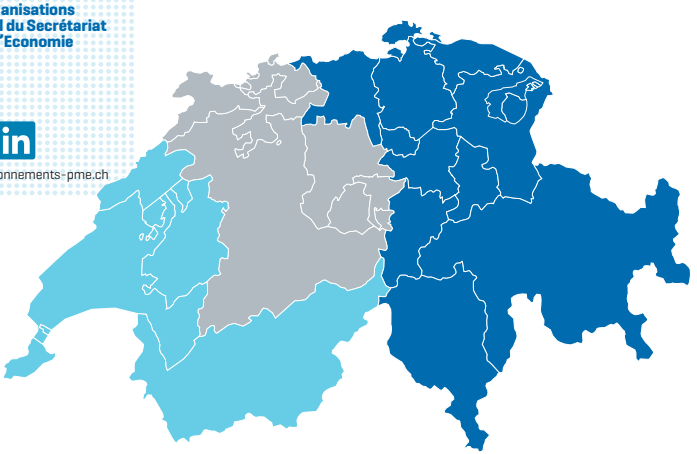

CAUTIONNEMENT ROMAND

Cautionnement romand
Société coopérative
Tél. 058 255 05 50
www.cautionnementromand.ch

CCCENTRE
Coopérative de Cautionnement pour PME

CC Centre
Coopérative de
Cautionnement pour PME
Tél. 034 420 20 20
www.bgm-ccc.ch

BG OST
CF SUD
Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Cooperativa di fideiussione per PMI

BG Ost-Süd
Bürgschaftsgenossenschaft
für KMU
Tél. 071 242 00 60
www.bgost.ch

saffa
Bürgschaftsgenossenschaft

Saffa
Société coopérative de
cautionnement
Tél. 061 683 18 42
www.saffa.ch

Pour les femmes dans
toute la Suisse

Statistiques suisses

Crédits cautionnés accordés et engagements en cours (en CHF)

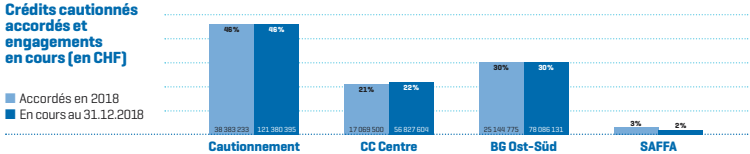

Activité de cautionnement en Suisse (en nbre)

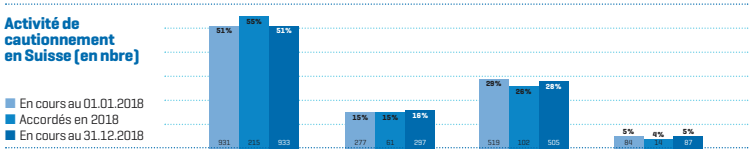

Crédits cautionnés accordés en 2018 selon le but du crédit

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Reprise et transmission	61	12 212 743	13	3 255 500	12	2 890 000
Fonds de roulement	67	12 173 320	13	3 002 000	63	14 143 375
Création d'entreprise	46	6 421 000	12	3 031 000	9	1 393 000
Investissement	30	4 951 170	11	3 295 000	1	150 000
Immobilier	11	2 625 000	12	4 486 000	17	6 568 400
Total	**215**	**38 383 233**	**61**	**17 069 500**	**102**	**25 144 775**

Engagements en cours selon les établissements bancaires au 31.12.2018

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Banques cantonales	582	74 912 621	95	20 275 575	267	43 755 874
Grandes banques	104	20 613 750	21	4 574 250	38	4 653 750
Banques Raiffeisen	178	16 313 827	67	11 783 099	104	13 306 099
Autres banques	43	6 532 863	9	1 265 400	10	1 617 250
Banques régionales	26	3 007 334	105	18 929 280	86	14 753 159
Total	**933**	**121 380 395**	**297**	**56 827 604**	**505**	**78 086 132**

Historique
1919-2019

1919

L'idée de créer des coopératives de cautionnement en Suisse est énoncée lors de l'assemblée des délégués de l'USAM à Bâle. Elle vise à garantir aux banques les crédits ouverts aux artisans et commerçants qui en sont dignes et à stimuler la création d'activités industrielles et commerciales principalement dans des branches durement touchées par les conséquences économiques et sociales de la guerre.

1923

Création de la première coopérative de cautionnement des arts et métiers, BTG-Bürgschafts-genossenschaft beider Basel.

1927

Création de Bürgschaftsgenos-senschaft SAFFA, puis de BG Mitte, Bürgschaftsgenos-senschaft für KMU en **1930** et de BG Ost-Süd Bürg-schaftsgenossen-schaft für KMU en **1933**.

1934

Arrêté fédéral concernant la création de possibilités de travail et la lutte contre la crise qui autorise, entre autres, le Conseil fédéral à allouer des subventions à des coopératives de cautionnement ayant pour but de porter secours à l'artisanat et au commerce de détail.

1935

Création des pre-mières coopératives de cautionnement des arts et métiers en Romandie (Fribourg et Vaud), suivies par l'Office genevois en **1938**, l'Office neuchâtelois en **1939** et l'Office valaisan en **1940**.

2019

Revision der ensprechenden Verordnung. Es wird fortan möglich sein, Bürgschaften bis zu einem Höchstbetrag von CHF 1 Million zu gewähren (die Verordnung tritt spätestens am 1. Januar 2020 in Kraft).

2018

Der Bundesrat genehmigt die Bot-schaft zur Änderung des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisa-tionen. Die Teilrevision des Gesetzes wird von den eidgenössischen Räten fast einstimmig angenommen. Diese setzt die von der Motion Comte geforder-te Erhöhung der Interventionsgrenze von Bürgschafts-organisationen um.

2017

Auflösung der Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen (SBZ). Die drei restlichen Schweizer Bürg-schaftsgenossen-schaften übernehmen die bisherigen Verpflichtungen der SBZ.

2016

Gründung der Bürg-schafts-Support AG. Dieses Unternehmen übernimmt die von «Janus», um sie wei-terzuentwickeln und allen Schweizer Bürg-schaften sowie dem Staatssekretariat für Wirtschaft SECO zur Verfügung zu stellen (Implementierung 2018).

2015

Ständerat Comte reicht eine Motion ein, die eine Erhöhung der Interventions-grenze von Bürg-schaftsorganisationen zugunsten der KMU auf CHF 1 Million fordert, um wichtige Investitionen zur Erhaltung von Unter-nehmen, die Arbeits-plätze bewahren oder neu schaffen, sowie die Finanzierung von KMU-Überbrückungen oder -nachfolgen zu erleichtern. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion. Sie wird 2015 vom Ständerat und 2016 vom Nationalrat angenommen.

1949

Arrêté fédéral tendant à encourager directement les coopératives de cautionnement des arts et métiers, désormais au nombre de dix sur le territoire suisse (abrogé en 2006).

1961

Création de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) par plusieurs associations professionnelles et économiques suisses ainsi que les coopératives régionales de cautionnement tout comme plusieurs banques suisses. Il s'agit d'une organisation privée accordant des cautionnements à concurrence de CHF 100 000.– en complément de ceux octroyés par les coopératives régionales (CHF 80 000.–).

1976

Mise en place de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne qui permet d'accorder, en sus du cautionnement habituel des arts et métiers, une garantie de CHF 500 000.– (abrogée en 2018).

1987

Les PME peuvent bénéficier d'un plafond de cautionnement jusqu'à CHF 450 000.– grâce à une augmentation de la couverture des coopératives régionales de cautionnement à CHF 150 000.– et de celle de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) à CHF 300 000.–.

1990

La crise immobilière du début des années 90 entraîne le marché suisse des crédits dans une grave dépression. L'augmentation massive des pertes de plusieurs coopératives de cautionnement est suivie de leur assainissement. Les grandes banques abandonnent les parts sociales qu'elles détiennent, annulent une partie des cautionnements reçus et annoncent qu'elles n'accepteront plus de cautionnement.

1999

Modernisierung des gewerblichen Bürgschaftswesens durch die Bildung der neuen Organisation «Bürgschaft2000plus». Dieses Netzwerk zwischen der GBZ und den regionalen Bürgschaftsgenossenschaften (mit Ausnahme jener von Genf) garantiert für Kredite bis zu maximal CHF 500 000.– (CHF 150 000.– + CHF 350 000.– durch die GBZ).

2003

In Beantwortung eines von der Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats (WAK-N) eingereichten Postulats zur Stärkung des gewerbeorientierten Bürgschaftswesens veröffentlicht der Bundesrat einen Bericht mit Vorschlägen, die von einem Ausstieg bis zu einer Stärkung und Rekapitalisierung des Bürgschaftssystems reichen.

2006

Erlass eines neuen Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen. Dieses optimiert das bestehende System, macht es professioneller und zugleich attraktiver für die KMU. Gemäss dem neuen Gesetz beteiligt sich der Bund zu 65 % an den Verlusten der Bürgschaftsgenossenschaften und trägt zu den Kosten für die Verminderung der den Bürgschaftsnehmern, also den KMU, verrechneten Risikoprämien bei. Die Interventionsgrenze der Bürgschaftsorganisationen bzw. die Höchstlimite für die Verlustbeteiligung des Bundes erhöht sich von CHF 150 000.– auf CHF 500 000.– pro unterstütztem Unternehmen (ohne GBZ).

2007

Am 15. Juli tritt die entsprechende Verordnung in Kraft. Das Eidgenössische Departement für Wirtschaft anerkennt im Rahmen des neuen Bürgschaftssystems vier Organisationen: BG Mitte, BG Ost-Süd, Bürgschaft Westschweiz und SAFFA. UBS und Credit Suisse beteiligen sich wieder am System, das sie nun als effizienter erachten. Am 18. Juli wird Bürgschaft Westschweiz gegründet. Diese Genossenschaft vereint die Ressourcen und Zuständigkeiten der fünf bisher in den Kantonen Freiburg, Genf, Neuenburg, Wallis und Waadt aktiven Bürgschaftsorganisationen.

2013

Nationalrat Feller reicht eine Motion mit der Forderung ein, die Interventionsgrenze von Bürgschaftsorganisationen zugunsten der KMU von CHF 500 000.– auf CHF 1 Million zu erhöhen, um so die Finanzierung von Unternehmensübernahmen und -nachfolgen oder Investitionen in einem bezüglich Kreditvergabepolitik der Banken im Vergleich zur Vergangenheit restriktiveren Umfeld zu erleichtern. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

1990

Die Immobilienkrise Anfang der 1990er-Jahre stürzt den Schweizer Kreditmarkt in eine schwere Depression. Dem massiven Anstieg der von vielen Burgschaftsgenossenschaften erlittenen Verluste folgt deren ebenso tiefgreifende Sanierung. Die grossen Banken verzichten auf ihre Kapitalbeteiligungen an den Genossenschaften und teilweise auch auf die diesen gewährten Kreditgarantien. Mündigen aber gleichzeitig ihren Ausstieg aus dem Bürgschaftswesen für das bewerbe an.

1999

Modernisation du cautionnement des arts et métiers sous l'appellation «cautionnement2000 plus». Un réseau constitué de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) et des coopératives régionales de cautionnement (à l'exception de celle de Genève), afin de garantir des crédits pour un montant allant jusqu'à CHF 500 000.– (CHF 150 000.– + CHF 350 000.– de la CSC).

1987

Bank einer Erhöhung der Verlustdeckung der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften auf den Bund sowie auf CHF 300 000.– durch die GBZ können KMU von einer möglichen Bürgschaftslimite bis CHF 450 000.– profitieren.

2003

Suite à un postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national demandant le renforcement du système de cautionnement en faveur des PME, le Conseil fédéral émet un rapport contenant des propositions allant de l'abandon au renforcement et à la recapitalisation du système de cautionnement.

1976

Erlass des Bundesgesetzes über die Gewährung von Bürgschaften in den berggebieten, welches Bürgschaften bis zu CHF 500 000.– über die üblichen gewerbeorientierten Garantien hinaus erlaubt (aufgehoben 2018).

2006

Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME. Cette nouvelle loi rationalise le système en place, le professionnalise et le rend plus attrayant pour les PME. La Confédération assure désormais 65% du risque de pertes des coopératives de cautionnement. Elle contribue aux frais pour l'abaissement des primes de risques facturées aux entreprises. Le plafond d'intervention passe de CHF 150 000.– à CHF 500 000.– par entreprise soutenue (sans la CSC).

1961

Gründung der Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen der Schweiz (GBZ) durch mehrere Schweizer Berufs- und Wirtschaftsverbände, die regionalen Bürgschaftsgenossenschaften sowie verschiedene Banken. Die GBZ ist eine private Organisation, die Bürgschaften bis zu CHF 100 000.– zusätzlich zu den von den regionalen Genossenschaften gewährten Bürgschaften übernimmt.

2007

Entrée en vigueur le 15 juillet de l'Ordonnance fédérale. Le Département fédéral de l'économie reconnait quatre organisations BG Mitte, BG Ost-Süd, Cautionnement romand et SAFFA. L'UBS et le Credit Suisse participent à nouveau au système qu'elles considèrent plus efficace. Création de Cautionnement romand le 18 juillet. Coopérative qui comprend et reprend les prérogatives des cinq anciennes coopératives de cautionnement couvrant les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

1949

Erlass des Bundesbeschlusses über die Förderung der gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften, welcher die bereits zehn zu diesem Zeitpunkt in der Schweiz bestehenden Genossenschaften diesen Art über eine finanzielle Beteiligung direkt unterstützt (aufgehoben 2006).

2013

Le Conseiller national Feller dépose une motion afin d'augmenter le plafond du cautionnement de CHF 500 000.– à CHF 1 million pour financer des transmissions d'entreprises ou des investissements dans un environnement d'éligibilité bancaire plus restrictif que par le passé. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion (elle sera classée en 2015).

2015

Le Conseiller aux Etats Comte dépose une motion demandant l'augmentation du plafond d'intervention des organisations de cautionnement en faveur des PME à CHF 1 million afin de mieux répondre aux investissements importants pour la pérennité d'entreprises maintenant ou créant des postes de travail et faciliter le financement des transmissions ou successions de PME. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Elle sera acceptée par le Conseil des Etats en 2015 puis par le Conseil national en 2016.

2016

Création de Bürgschafts-Support AG. Celle-ci reprend le logiciel informatique «Janus» développé par Cautionnement romand afin de le faire évoluer et de le mettre à disposition de toutes les coopératives de cautionnement suisses et le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (Implémentation en 2018).

2017

Dissolution de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC). Les trois coopératives suisses de cautionnement reprennent les engagements auparavant assumés par celle-ci.

2018

Le Conseil fédéral approuve le message sur la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME. La révision partielle de la loi est acceptée quasi à l'unanimité par les chambres fédérales. Elle concrétise l'augmentation du plafond de cautionnement demandée par la motion Comte.

2019

Révision de l'Ordonnance fédérale. Désormais, il sera possible d'octroyer des cautionnements d'un montant allant jusqu'à CHF 1 million (entrée en vigueur au plus tard le 1er janvier 2020).

Geschichte

1919-2019

1919

An der Delegiertenversammlung des SGV in Basel wird die Idee zur Gründung von Bürgschaftsgenossenschaften in der Schweiz zur Sprache gebracht. Diese sollen Bürgschaften für die von den Banken an vertrauenswürdige Gewerbe- und Handelsbetriebe gewährten Kredite übernehmen und so Unternehmensgründungen und letztlich die Wirtschaftstätigkeit ganz allgemein anregen, vornehmlich in den von den wirtschaftlichen und sozialen Folgen des Ersten Weltkriegs besonders stark betroffenen Branchen.

1923

Gründung der BTG Bürgschaftsgenossenschaft beider Basel, der schweizweit ersten gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaft.

1927

Gründung der Bürgschaftsgenossenschaft SAFFA, gefolgt **1930** von derjenigen der BG Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für KMU, und **1933** der BG Ost-Süd Bürgschaftsgenossenschaft für KMU.

1934

Erlass des Bundesbeschlusses über Krisenbekämpfung und Arbeitsbeschaffung, der den Bundesrat unter anderem ermächtigt, die gewerbeorientierten Bürgschaftsgenossenschaften zu subventionieren.

1935

Gründung der ersten gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften in der Romandie (Freiburg und Waadt), gefolgt von ihren Pendants in den Kantonen Genf (Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans, OGCM) **1938**, Neuenburg (ONCM) **1939** und Wallis (OVAC) **1940**.

MIXTE
Papier
FSC® C106629
printed in
switzerland